

ktuell

- Ein neuer Weg für Europa
- Une nouvelle voie pour l'Europe

to
European Parliament

Fáilte chuig
Parlaimint na hEorpa

Laiپni lūdzam
Eiropas Parlamen

venue au
ement européen

Benvenuti al
Parlamento europeo

Sveiki atvykę į
Europos Parlam



Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au **Service Information, Conseil et Assistance (SICA)** de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: **(00352) 2 65 43 777** ou bien envoyer un courriel à l'adresse e-mail suivante: **info@ogbl.lu**.

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp! (voir page 45)

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet **www.ogbl.lu** sous la rubrique **Service aux membres: Posez vos questions**. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Lundi: 14h00 - 18h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 sur rendez-vous Mercredi: 9h00-11h30, 13h00-16h30	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	TBS, 2. OG
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Richtige und falsche Weichen

Dossiers nationaux 6

Comité national

Entrevue avec le ministre Nicolas Schmit

Treffen mit Ministerin Corinne Cahen

Le secrétariat social vous informe

Europe 14

Avec plus de 12% de chômeurs ...

Conférence: Quels enjeux pour les citoyens?

Manifest des EGB

Une nouvelle voie pour l'Europe

Je peux voter

Du nouveau dans les entreprises 22

Aviation civile, Nettoyage, Banques, Médias, Sidérurgie, Santé, Education, Commerce, e.a

Départements 32

La «Garantie Jeunes»

Accord OGBL-CGTP

Frontaliers 35

Déclaration d'impôt au Luxembourg

Le système de sécurité sociale au Luxembourg

Besteuerung der Renten

Assemblées générales 2014 37**Formation syndicale** 38**Chambre des salariés** 40**Divers** 42

AKKORD AM STOLSECTEUR: KEEN ASS ESOU RICHTEG BEGEESCHTERT



DER ÉCONOMIE AN EUROPA GEET ET BESSER - OWER NET DEN EUROPÄER



ACCORD CARGOLUX - E VULL FIR D'KAZ CHINESEN

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär des OGBL

Richtige und falsche Weichen

Der OGBL hat den politischen Wechsel befürwortet und der neuen Regierung seine konstruktive Mitarbeit angeboten. Daran hat sich drei Monate nach der Wahl nichts geändert. Geändert hat sich auch nichts an dem, was sich der OGBL von dem politischen Wechsel erwartet. Nämlich die Abkehr von der arbeitnehmerfeindlichen Spar- und Austeritätspolitik, ohne die eine gesellschaftspolitische Erneuerung Luxemburgs und ein politischer Neuanfang undenkbar sind.

Dieser politische Anspruch steht im Übrigen nicht im Widerspruch zur notwendigen Überwindung gegenwärtiger finanzpolitischer Schwierigkeiten. Letztere werden vom OGBL nicht verneint. Der Wegfall der 700 Steuermillionen aus dem elektronischen Handel ist eine Realität. Wenn es allerdings um die allgemeine Einschätzung zukünftiger Haushaltsengpässe geht, sollte die Regierung angesichts der Erkenntnis der Fehlerhaftigkeit vergangener Prognosen große politische Vorsicht walten lassen.

Dies vor allem mit Blick auf die Finanzierung des Sozialstaats. Selbstverständlich dürfen staatliche Sozialleistungen überdacht und an neue Bedingungen angepasst werden. Sie sollen es sogar. Reformen bei den Sozialleistungen dürfen aber nicht Synonym für eine soziale Sparpolitik sein.

Für den OGBL ist ein moderner Sozialstaat weder einer, der den Abbau seiner Sozialleistungen vorantreibt, noch einer der sein Handeln ausschließlich auf die soziale Abfederung für die einkommensschwächsten Schichten der Bevölkerung begrenzen will. Umverteilung für mehr soziale Gerechtigkeit hat für alle Schichten der Gesellschaft zu gelten. Deshalb erwartet der OGBL von der Regierung, dass eine gerechtere Steuerpolitik umgesetzt wird, die u.a. nicht vor der Tür der Betriebe und der Spitzenverdiener Halt macht. Andererseits verschließt der OGBL sich nicht der Einführung von Sozialleistungen, die nach Einkommenshöhen gestaffelt werden.

In diesem Sinne hat der OGBL in seiner ersten Unterredung mit der neuen Familienministerin darauf hingewiesen, dass ihre Absicht bei neu geborenen Kindern die unterschiedliche Gewichtung des Kindergeldes gemäß der Rangfolge der Kinder abzuschaffen, mit einer Erhöhung des Grundbetrags kompensiert werden müsse. Verschiedene Sozialleistungen, wie beispielsweise das Kindergeld oder auch die Zulage für den Elternurlaub wurden seit

Ende der 1990er Jahre nicht mehr an die allgemeine Einkommensentwicklung angepasst und haben durch die seit 2006 eingeführte Desindexierung einen zusätzlichen Wertverlust erlitten. Den gilt es für den OGBL jetzt zu verringern. In diesem Zusammenhang kommt es für den OGBL in Betracht, das Kindergeld zukünftig degressiv an die Einkommenssituation der Haushalte zu koppeln.

Der OGBL unterstützt die Ministerin in ihrem erklärten Anliegen, die Frau im Beruf zu fördern. Sollte sie ihre Absicht, die Erziehungszulage nach unten zu revidieren, umsetzen wollen, käme den berufstätigen Frauen und Eltern eine Umschichtung in Richtung Elternurlaubszulage sicherlich entgegen.

Der OGBL ruft die Regierung dazu auf, keinen neuen sozialpolitischen Feldzug gegen die Grenzgänger einzuleiten. Nach dem politischen Fiasko bei den Studienbeihilfen fordert der OGBL zu einer Reform, die für die Studierenden mindestens jene materielle Situation wiederherstellt, die vor dem Putschwerk der CSV-Minister Bestand hatte. Diese Rechnung summiert den abgeschaffenen Kinderbonus, das abgeschaffene Kindergeld und die nach dem Einkommen der Eltern gestaffelten ehemaligen direkten Studienbeihilfen. Zum anderen erwartet sich der OGBL von der Regierung, dass sie die Trickkiste mit den sozialen Naturalleistungen, die die Grenzgänger mitbezahlen aber nicht erhalten sollen, in die Ecke stellt.

Die Regierung hat noch für dieses Jahr eine zweiprozentige Erhöhung der Mehrwertsteuersätze (TVA) angekündigt. Diese Konsumsteuer ist und bleibt in vielfacher Hinsicht eine sozial ungerechte Steuer. Obwohl diese Steuererhöhung in der Indexierung der Löhne und der Renten berücksichtigt wird, würde es zu einem starken Kaufkraftverlust kommen, sollte die Regierung die im Januar 2012 eingeführte und bis Oktober 2014 geltende gesetzliche Manipulation des Index fortsetzen wollen.

Neben der integralen Wiederherstellung des normalen Indexsystems ab dem Datum der TVA-Erhöpfung, fordert der OGBL deshalb die Regierung auf, zusätzliche Kompensationsmaßnahmen vorzusehen, um den steigenden Verlust an Kaufkraft zu stoppen. Mögliche Maßnahmen, die in Frage kommen, sind die fällige Anpassung der Einkommenssteuertabelle an die Inflation und die Erhöhung des Arbeitnehmersteuernkredits (CIS).

André Roeltgen
Secrétaire général de l'OGBL

Bonnes et mauvaises directions

L'OGBL a approuvé le changement politique et a offert au nouveau gouvernement une collaboration constructive. Ceci est toujours le cas trois mois après les élections. Rien n'a changé non plus en ce qui concerne les espoirs que le changement politique a suscités pour l'OGBL, à savoir la rupture avec une politique d'économies et d'austérité hostile aux salariés, sans laquelle un renouvellement du Luxembourg en matière de politique sociétale et un nouveau départ politique resteront inenvisageables.

Cette revendication politique n'est en outre pas en contradiction avec la nécessité de surmonter les actuelles difficultés de politique financière que l'OGBL ne conteste pas. La perte des 700 millions d'euros de TVA sur le commerce électronique est une réalité. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de procéder à une estimation générale des problèmes budgétaires à venir, le gouvernement devrait faire preuve de la plus grande prudence politique, compte tenu des erreurs non négligeables des prévisions du passé.

Cette nécessité de prudence s'applique surtout au financement de l'État social. Bien sûr, les prestations sociales peuvent être reconsidérées et adaptées à de nouvelles conditions. Elles doivent même l'être. Mais les réformes des prestations sociales ne doivent pas donner lieu à une politique d'économies dans le domaine social.

Pour l'OGBL, un État social moderne n'est ni un État qui favorise la suppression de ses prestations sociales, ni un État qui souhaite exclusivement limiter son action à la prise en charge sociale des couches de la population dont les revenus sont les plus faibles. L'exigence de répartition en vue d'une plus grande justice sociale doit s'appliquer à toutes les couches de la société. C'est pourquoi l'OGBL attend du gouvernement qu'il mette en œuvre une politique fiscale plus juste qui, notamment, ne s'arrête pas à la porte des entreprises et des gros revenus. L'OGBL est par ailleurs ouvert à l'introduction de prestations sociales dont le montant serait échelonné en fonction du niveau de revenu.

En ce sens, l'OGBL a indiqué, lors de son premier entretien avec la nouvelle ministre de la Famille, que l'intention de cette dernière visant à supprimer, pour les nouveau-nés, la progressivité des allocations familiales en fonction du nombre d'enfants devrait être compensée par une augmentation du montant de base. Différentes prestations sociales, par exemple les allocations familiales, ou encore l'indemnité de congé parental, ne sont plus revalorisées en fonction de l'évolution générale des

revenus depuis la fin des années 1990, et ont essuyé une perte de valeur supplémentaire depuis 2006 du fait de leur désindexation. Pour l'OGBL, c'est cette perte qu'il faut désormais réduire. L'OGBL propose donc de réfléchir sur une approche dégressive des allocations familiales en fonction des revenus du ménage.

L'OGBL soutient la ministre dans sa volonté de promouvoir le travail des femmes. Si la ministre devait mettre en application son intention de réviser à la baisse l'allocation d'éducation, une restructuration en faveur de l'indemnité de congé parental répondrait certainement à la demande des femmes actives et des parents.

L'OGBL demande au gouvernement de ne pas lancer une nouvelle campagne contre les frontaliers en matière de politique sociale. Après le fiasco politique autour des bourses d'études, l'OGBL exige, d'une part, une réforme qui rétablisse pour les étudiants au moins la situation matérielle qui avait cours avant la réforme catastrophique du système d'aides financières pour études supérieures élaborée par les ministres CSV. Il s'agit en l'occurrence de la somme des aides abolies, à savoir: le boni pour enfant, les allocations familiales, ainsi que les bourses d'études autrefois versées en fonction des revenus des parents. D'autre part, l'OGBL attend du gouvernement qu'il n'ouvre pas la boîte de Pandore des prestations sociales en nature que les frontaliers devraient contribuer à financer, mais auxquelles ils n'auraient pas droit.

Le gouvernement a annoncé pour cette année une augmentation de deux points de pourcentage des taux de TVA. Cet impôt sur la consommation est, et reste, à plusieurs égards un impôt socialement injuste. Bien que cette augmentation d'impôt est prise en compte dans l'indexation des salaires et des retraites, elle entraînerait une forte baisse de pouvoir d'achat si le gouvernement entendait poursuivre au-delà du mois d'octobre 2014 la manipulation de l'index introduite en janvier 2012.

Outre la restauration intégrale du système normal d'indexation à compter de la date d'augmentation de la TVA, l'OGBL demande donc au gouvernement de prévoir des mesures de compensation supplémentaires pour mettre un terme à la perte croissante de pouvoir d'achat. Parmi les mesures possibles à prendre en considération, on peut envisager l'adaptation, toujours en suspens, du barème de l'impôt sur le revenu à l'inflation et l'augmentation du crédit d'impôt pour salariés (CIS).

Comité national

Programme gouvernemental, bilan des élections sociales, ...

A l'occasion de sa dernière réunion de l'année, le Comité national de l'OGBL a analysé le programme gouvernemental, les résultats des élections sociales ainsi que la situation dans les secteurs de la sidérurgie, du nettoyage et de l'aviation.

En ce qui concerne le programme gouvernemental, l'OGBL constate que le document est extrêmement précis sur certains sujets comme l'évolution de la place financière, mais plutôt vague sur beaucoup d'autres.

C'est pourquoi, l'OGBL adopte une attitude d'attente et de vigilance. Tous les grands sujets ont été passés en revue, du renouveau démocratique à la fiscalité en passant par les politiques en matière industrielle, économique, sociale, familiale, de l'emploi et de l'éducation. A ce stade, beaucoup de questions se posent qui

devront être clarifiées dans les semaines, voire mois à venir.

Si l'OGBL est ouvert au dialogue avec le gouvernement et le patronat, il défendra résolument les droits et acquis des salariés, pensionnés et assurés de la sécurité sociale. L'OGBL continuera également son opposition ferme à l'égard de la politique d'austérité dictée par Bruxelles.

Compte tenu de sa progression considérable dans tous les secteurs économiques lors des élections sociales et de la consolidation de sa position comme premier syndicat du Grand-Duché de Luxembourg, l'OGBL restera la première force d'opposition à toute politique antisociale ou antisalariale.

Nationalvorstand

Regierungsprogramm, Bilanz der Sozialwahlen, ...

Anlässlich seiner letzten Zusammenkunft des Jahres hat der Nationalvorstand des OGBL das Regierungsprogramm, die Ergebnisse der Sozialwahlen sowie die Lage in der Stahlindustrie, im Luftfahrt- und im Reinigungssektor analysiert.

Was das Regierungsprogramm anbelangt stellt der OGBL fest, dass es in verschiedenen Punkten wie etwa bezüglich der Entwicklung des Finanzplatzes ganz ins Detail geht, in vielen anderen aber sehr vage bleibt.

Deshalb nimmt der OGBL vorerst eine abwartende Haltung ein und bleibt wachsam.

Alle großen Themenbereiche wurden durchgenommen, von der demokratischen Erneuerung über das Steuerwesen bis hin zur Industrie-, Wirtschafts-, Sozial-, Familien-, Beschäftigungs- und Bildungspolitik. Zum aktuellen Zeitpunkt stellen sich zahlreiche Fragen, die in den kommenden Wochen beziehungsweise Monaten beantwortet werden müssen.

Wenn auch der OGBL offen für den Dialog mit Regierung und Patronat ist, so macht er doch darauf aufmerksam, dass er die Rechte und Errungenschaften der Arbeitnehmer, Rentner und Sozialversicherten mit aller Entschiedenheit verteidigen wird. Weiterhin wird sich der OGBL nachdrücklich der von Brüssel diktierten Austeritätspolitik widersetzen.

Angesichts des beachtlichen Zugewinns bei den Sozialwahlen in allen Wirtschaftssektoren und der Festigung seiner Position als stärkste Gewerkschaft Luxemburgs, bleibt der OGBL ebenfalls die stärkste Oppositionskraft gegenüber jeder Art von unsozialen oder arbeitnehmerfeindlichen Politik.



Programme gouvernemental

Entrevue entre l'OGBL et le ministre du Travail et de l'emploi

Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue récemment par le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, pour un échange de vues sur le programme gouvernemental en matière de travail et d'emploi.

Les discussions portaient en particulier sur la continuation de la réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), le problème du chômage, notamment les mesures envisagées pour aider les jeunes à accéder au marché du travail, à un emploi sérieux, et les seniors pour rester dans l'emploi après un certain âge. D'autres sujets concernaient entre autres le dialogue social et notamment la réforme de la loi sur les délégations du personnel (cogestion), la réforme nécessaire de la loi sur le maintien dans l'emploi, l'élaboration d'un projet de loi sur les comptes épargne-temps, l'encadrement législatif des stages en entreprise, l'égalité de salaire entre les hommes et les femmes ainsi que la réforme du dispositif de reclassement des salariés qui sont déclarées incapables de continuer à travailler au poste de travail qu'ils/elles occupent.

En ce qui concerne la réforme de l'ADEM, le président de l'OGBL a demandé au ministre d'accélérer la simplification et la modernisation des procédures et de surtout investir dans l'assistance des demandeurs d'emploi à

trouver un emploi. Le ministre a répondu que le système des offres était en train d'être révisé.

Sur le chômage des jeunes, le ministre a confirmé que le pacte «solidarité emploi des jeunes» sera élaboré avec les partenaires sociaux et que la «garantie pour la jeunesse» sera mise en œuvre avant l'été. L'OGBL adressera prochainement des propositions concrètes au ministre sur ce sujet.

Dans le cadre de la discussion sur le maintien des salariés plus âgés dans l'emploi, le président de l'OGBL a insisté à ce que le dispositif promis par l'ancien gouvernement dans le cadre de la réforme du système d'assurance pension permettant de combiner emploi et retraite, et permettant donc une sortie graduelle des seniors du marché du travail, soit mis en œuvre dans les plus brefs.

Réforme des délégations du personnel mise en œuvre d'ici la fin de l'année

Par la voix de son président, l'OGBL a aussi insisté à ce que la réforme des délégations du personnel soit finalisée et mise en œuvre dans les plus brefs délais possibles. Le ministre a confirmé que les démarches étaient en cours et il estime que la loi devrait être votée par le parlement d'ici à la fin de l'année.



Le ministre a également confirmé vouloir s'atteler à l'élaboration d'un projet relatif à l'introduction de comptes épargne-temps dans les entreprises. Et ensemble avec la ministre Lydia Mutsch, le ministre Nicolas Schmit envisage élaborer un projet de loi portant sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Le ministre veut par ailleurs créer un cadre législatif pour les stages en entreprise et réviser le projet de loi relatif au reclassement.

Les autres sujets discutés comprenaient notamment la révision du droit de la faillite, le renforcement des missions de l'Inspection du Travail et des Mines, les préretraites, le droit du travail et la durée de travail hebdomadaire maximale des étudiants universitaires.

Regierungsprogramm

Meinungsaustausch zwischen dem OGBL und dem Minister für Arbeit und Beschäftigung

Kürzlich empfing der Minister für Arbeit und Beschäftigung Nicolas Schmit eine Delegation des OGBL unter der Leitung seines Präsidenten Jean-Claude Reding zu einem Meinungsaustausch über das Regierungsprogramm zum Thema Arbeit und Beschäftigung.

Bei dem Gespräch ging es in erster Linie um die Weiterführung der Reform der Agentur für Beschäftigung (ADEM), das Problem der Arbeitslosigkeit allgemein und insbesondere um die vorgesehenen Maßnahmen, die Jugendlichen auf dem Arbeitsmarkt einen festen Arbeitsplatz sichern und älteren Arbeitnehmern den Verbleib im Arbeitsverhältnis ab einem bestimmten Alter ermöglichen. Weitere Themen waren u. a. der soziale Dialog und hierbei insbesondere die Reform des Gesetzes über die Personalvertretungen (Mitbestimmung), die dringende Reform des Gesetzes über die Beschäftigungssicherung („maintien dans l'emploi“), die Ausarbeitung eines Gesetzesentwurfs über Zeitkonten, die gesetzliche Regelung der Betriebspraktika, die gleiche Entlohnung von Frauen und Männern sowie die Reform des Instruments zur Wiedereingliederung von Arbeitnehmern, die nicht mehr in der Lage sind, an ihrem bisherigen Arbeitsplatz weiterzuarbeiten.

Im Hinblick auf die Reform der ADEM forderte der Präsident des OGBL den Minister auf, die Vereinfachung und Modernisierung der Verfahren schneller voranzubringen und insbesondere mehr zu investieren, um Arbeitslose bei der Arbeitssuche zu unterstützen. Der Minister erwi-

Sur les préretraites, l'OGBL a en particulier insisté à ce que la préretraite travail posté soit améliorée et étendue à de nouvelles catégories de salariés et de situations. Dans ce contexte, Jean-Claude Reding a demandé que les modifications du système d'assurance pension qui auront comme effet une perte de revenu des travailleurs postés soient corrigées au plus vite.

Enfin, en ce qui concerne les dispositions légales sur le temps de travail, le président de l'OGBL a mis en garde le nouveau gouvernement contre l'extension générale de la période de référence, c'est-à-dire en dehors du cadre d'une convention collective. L'OGBL est d'avis que le droit du travail luxembourgeois permet suffisamment de latitudes dans ce domaine.

derte, dass das System der Angebote bereits überarbeitet werde.

In Bezug auf die Jugendarbeitslosigkeit bestätigte der Minister, dass der Pakt „Solidarität für Jugendbeschäftigung“ in Zusammenarbeit mit den Sozialpartnern ausgearbeitet und die „Garantie für die Jugend“ noch vor dem Sommer umgesetzt werde. Der OGBL wird dem Minister diesbezüglich demnächst konkrete Vorschläge unterbreiten.

Im Zusammenhang mit den Gesprächen über die Beschäftigungssicherung für ältere Arbeitnehmer beharrte der Präsident des OGBL darauf, dass das von der Vorgängerregierung im Rahmen der Rentenreform angekündigte Instrument so schnell wie möglich eingeführt wird, wodurch Beschäftigung und Ruhestand kombiniert und so ein schrittweiser Austritt der älteren Arbeitnehmer aus dem Arbeitsmarkt gewährleistet werden können.

Umsetzung der Reform der Personalvertretungen bis Jahresende

Über seinen Präsidenten forderte der OGBL mit Nachdruck, dass die Reform der Personalvertretungen abgeschlossen und so bald wie möglich umgesetzt wird. Der Minister versicherte, dass die notwendigen Vorkehrungen in die Wege geleitet seien, wobei er der Überzeugung ist, dass das Gesetz bis Jahresende vom Parlament verabschiedet wird.

Der Minister unterstrich ferner, dass er die Ausarbeitung eines Gesetzesentwurfs über die Einführung von Zeitkonten in Unternehmen in Angriff nehmen werde. Zusammen mit Ministerin Lydia Mutsch beabsichtigt Minister Nicolas Schmit die Ausarbeitung eines Gesetzesentwurfs über die gleiche Entlohnung von Frauen und Männern. Der Minister will außerdem einen gesetzlichen Rahmen für Betriebspraktika schaffen und den Gesetzesentwurf über die Wiedereingliederung überarbeiten.

Bei den übrigen Themen ging es insbesondere um die Überarbeitung des Konkursrechts, die Stärkung der Kompetenzen der Gewerbeaufsicht (ITM), die Vorruhestandsregelungen, das Arbeitsrecht und die maximale Wochenarbeitszeit von Hochschulstudenten.

Beim Vorruhestand bestand der OGBL insbesondere darauf, dass der Vorruhestand bei Schichtarbeit verbessert und auf neue Arbeitnehmerkategorien und Arbeitsbereiche ausgedehnt wird. In diesem Zusammenhang forderte Jean-Claude Reding, dass die Änderungen des Rentenversicherungssystems, die bei Schichtarbeitern zu Einkommensverlusten führen werden, schnellstmöglich rückgängig gemacht werden.

Was schließlich die rechtlichen Bestimmungen über die Arbeitszeit angeht, warnte der Präsident des OGBL die



neue Regierung vor einer allgemeinen Ausdehnung des Bezugszeitraums, d. h. außerhalb einer tarifvertraglichen Vereinbarung. Der OGBL vertritt die Auffassung, dass das luxemburgische Arbeitsrecht in dieser Hinsicht ausreichend Spielraum lässt.

Regierungsprogramm

Treffen zwischen dem OGBL und der Ministerin für Familie, Integration und die Großregion

Am 14. Januar 2014 wurde eine Delegation des OGBL unter der Leitung seines Präsidenten Jean-Claude Reding von der Ministerin für Familie, Integration und die Großregion Corinne Cahen zu einem Meinungsaustausch über die Familien- und Integrationspolitik empfangen, deren Umsetzung die neue Regierung plant.

Die Ministerin betonte von Anfang an, dass die Regierung ein horizontales Arbeitskonzept verfolge, das heißt eine enge Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Ministerien, die von den gleichen Problemen betroffen sind. Die Regierung möchte das Land modernisieren, und das nicht nur in gesellschaftlicher Hinsicht, sondern auch im Hinblick auf die unterschiedlichen politischen Bereiche. Für das Ministerium für Familie, Integration und die Großregion würde das insbesondere bedeuten, die Logik bestimmter Maßnahmen zu hinterfragen, die im Laufe mehrerer Jahrzehnte eingeführt worden waren, sowie Ausgaben effizienter zu tätigen.

In seinen Ausführungen zu den verschiedenen Themen auf der Tagesordnung nahm der Präsident des OGBL auf das Kapitel „Familie und Integration“ des Regierungsprogramms Bezug. Die Diskussionen betrafen unter anderem die Überarbeitung des ASFT-Gesetzes, die Politik bezüglich älterer Menschen, die Politik bezüglich behinderter Menschen, die Familienleistungen, die Flexibilisierung des Elternurlaubs, das RMG sowie die Integrationspolitik.

Was die Überarbeitung des **ASFT-Gesetzes** betrifft, das die Beziehungen zwischen dem Staat und den im sozialen, familiären und therapeutischen Bereich tätigen Organismen regelt, so gab die Ministerin an, dass diese Überarbeitung in enger Zusammenarbeit mit sämtlichen betroffenen Akteuren und Gruppen des Sektors erfolgen werde.

Die Ministerin werde sich ferner vor Ort ein Bild machen, um die Ansprüche und Bedürfnisse der Menschen

besser zu verstehen, die in den Einrichtungen arbeiten, die direkt in den Zuständigkeitsbereich ihres Ministeriums fallen.

Die Politik für **behinderte Menschen** werde ausführlicher mit der Abteilung für behinderte Arbeitnehmer (DTH) des OGBL erörtert, mit der die Ministerin in Kürze zusammentreffen werde. Was die Politik im Zusammenhang mit **älteren Menschen** betrifft, so plant die Regierung die Umsetzung des von der Vorgängerregierung ausgearbeiteten Planes und wird weiterhin in die Infrastrukturen investieren, um schrittweise die ungeeigneten oder veralteten Infrastrukturen zu ersetzen. Eine der Prioritäten der neuen Ministerin ist es, ältere Menschen in die Lage zu versetzen, so lange wie möglich eigenständig zu leben. Die Delegation des Ministeriums betonte, dass es sich bei den Ruheständlern von heute häufig um Menschen im Alter von über 80 Jahren handle, die im Allgemeinen in Pflegeeinrichtungen einziehen, wenn sie beginnen, ihre Eigenständigkeit zu verlieren. Das Problem der Demenz hat sich zu einem zentralen Problem entwickelt und die neue Regierung arbeitet an einem diesbezüglichen Plan. Sie unternimmt insbesondere Anstrengungen zur Anpassung der Infrastrukturen an Personen, die an neurodegenerativen Krankheiten leiden.

Bezüglich der **Reform der Familienleistungen** („Kannergeld“) hob der OGBL-Präsident hervor, dass die Zuwendungen seit ihrer Abkoppelung vom Index im Jahr 2006 nicht mehr an die Lebenshaltungskosten und seit noch längerer Zeit nicht mehr an die allgemeine Entwicklung der Löhne und Gehälter angepasst worden seien.

Entsprechend hätten diese Leistungen beträchtlich an Wert verloren. Er erinnerte daran, dass der OGBL eine Anpassung der Familienleistungen fordere, um ihren ursprünglichen Wert wiederherzustellen.

Die Ministerin ist der Auffassung, dass die Familienleistungen in Luxemburg trotz dieser nicht erfolgten Anpassungen die höchsten in ganz Europa seien. Sie empfiehlt eine Reform, die eine bessere Strukturierung der Hilfen ermöglicht, ohne gleichzeitig den Haushalten eine finanzielle Stütze zu versagen, mit der diese auf mittlere oder lange Sicht rechnen. Eine Möglichkeit sei die Festsetzung eines nicht progressiven Einheitsbetrags für alle Kinder, die nach einem bestimmten Datum geboren wurden. Ziel sei keine Senkung, sondern eine bessere Struktur des Systems, damit dieses gerechter wird und gleichzeitig eine einfachere Verwaltung für die Familienkasse (CNPF) ermöglicht. Bereits geborene Kinder bleiben von dieser Reform unberührt.

Durch seinen Präsidenten wies der OGBL darauf hin, dass er eine Reform des derzeitigen progressiven Systems nicht fordere, dass er aber diesbezüglich offen für Gespräche sei, sofern der Einheitsbetrag höher sei als der derzeitige Betrag pro Kind, d. h. mehr als 185 Euro, und ein Mechanismus für regelmäßige – nicht zwangsweise automatische – Anpassungen zu diesem Instrument hinzugefügt werde. Der OGBL stellte jedoch auch die Frage, ob es vor der Ergreifung solcher Maßnahmen alternativ nicht auch möglich sei, im Rahmen des derzeitigen progressiven Ansatzes (Erhöhung der Leistung für jedes weitere Kind nach dem ersten Kind) eine degressive Komponente in Abhängig-



keit vom Haushaltseinkommen einzuführen. Die Ministerin zeigte Interesse an diesem Vorschlag und wird ein solches Modell mit ihren Dienststellen besprechen.

Anschließend fand ein interessanter Meinungsaustausch zu den Themen Erziehungspauschale (Mamment), Erziehungsgeld, Elternurlaub, Mutterschutz, Sonderurlaub bei Eheschließung und Vaterschaftsurlaub statt. Diesbezüglich herrschte größtenteils Einigkeit darüber, dass all diese Instrumente geprüft, überarbeitet und effizienter gestaltet werden müssen. Der OGBL ist offen für solche Gespräche und stimmt mit der Ministerin darin überein, dass alles dafür getan werden muss, Frauen zu ermutigen, ihre berufliche Laufbahn im Anschluss an die Geburt eines Kindes wieder aufzunehmen.

Die Familienministerin betonte, dass man den Alterszuschlag beim „Kannergeld“ und die Zuwendung

zum Schulanfang genauso beibehalten werde wie die Geburtszulage. Was die Reform des garantierten Mindesteinkommens (RMG) betrifft, so wird die neue Regierung dem Regierungsrat im Februar einen Gesetzentwurf vorlegen. Die Ministerin betonte, dass Arbeit sich auch für RMG-Empfänger lohnen muss. So soll in Zukunft beispielsweise eine Person, die 20 Stunden arbeitet, mehr erhalten als jemand der nur 10 oder 5 Stunden arbeitet, was derzeit nicht der Fall ist.

Zum Abschluss warnte der OGBL die neue Regierung vor Maßnahmen in Bezug auf die Sozialleistungen, welche die Grenzgänger diskriminieren würden und nicht mit dem Gemeinschaftsrecht übereinstimmen, wie beispielsweise das von der vorigen Regierung im Jahre 2010 eingeführte Stipendien-System für Hochschulstudien.

Programme gouvernemental

Entrevue entre l'OGBL et la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue par la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Corinne Cahen, le 14 janvier 2014 pour un échange de vues sur la politique familiale et de l'intégration que le nouveau gouvernement compte mettre en œuvre.

D'emblée, la ministre a tenu à souligner que le gouvernement adopte une approche de travail horizontale, c'est-à-dire qu'il y aura des concertations étroites entre les différents départements ministériels concernés par les mêmes types de problèmes. Le gouvernement en tant que tel souhaite moderniser le pays, non seulement en matière sociétale, mais également dans les différents domaines politiques. Pour le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région cela veut dire notamment remettre en question la logique de certaines mesures mises en place sur plusieurs décennies et, en général, dépenser de manière plus efficace.

Dans son exposé des sujets à discuter, le président de l'OGBL s'est référé au chapitre «Famille et Intégration» du programme gouvernemental. Les discussions ont entre autres concerné la révision de la loi ASFT, la politique en matière des personnes âgées, la politique en matière des personnes handicapées, les prestations familiales, la flexibilisation du congé parental, le RMG, de même que la politique d'intégration.

Concernant la révision de la loi ASFT, qui règle les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, la ministre a indiqué que cette révision se fera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et groupements sectoriels concernés.

La ministre effectuera également des visites de terrain pour mieux comprendre les demandes et nécessités des personnes travaillant dans les maisons qui sont directement du ressort de son ministère.

La politique pour les personnes handicapées sera discutée plus en détail avec le Département des travailleurs handicapés de l'OGBL qui rencontrera la ministre prochainement. En matière de politique de la vieillesse, le gouvernement compte notamment mettre en œuvre le plan élaboré par le gouvernement précédent et continuera à investir dans les infrastructures afin de graduellement supprimer les infrastructures inadaptées voire vétustes. Une des priorités du nouveau ministre est de permettre aux personnes âgées de vivre aussi longtemps que possible de façon autonome. La délégation ministérielle a fait valoir que les pensionnaires d'aujourd'hui sont souvent des octogénaires qui rentrent en général dans les maisons lorsqu'ils commencent à perdre leur autonomie. Le problème de la démence est devenu un problème central et le nouveau gouvernement

est en train de travailler sur un Plan démente et fera des efforts particuliers pour adapter les infrastructures aux personnes souffrant de maladies neurodégénératives.

Sur la réforme des prestations familiales et notamment des allocations familiales («Kannergeld»), le président de l'OGBL a souligné que ces allocations n'ont pas été adaptées au coût de la vie depuis leur désindexation en 2006 et n'ont pas été adaptées à l'évolution générale des revenus depuis encore plus longtemps. Par conséquent, ces allocations ont perdu considérablement en valeur. Il a rappelé que l'OGBL revendique une adaptation des allocations familiales afin de leur rendre la valeur initiale.

La ministre est d'avis que l'allocation familiale luxembourgeoise reste malgré ces non-adaptations la plus élevée de toute l'Europe. Elle préconise une réforme qui permettra de mieux structurer les aides sans pour autant priver les ménages d'un soutien financier sur lequel ils comptent à moyen ou à long terme. Une approche pourrait être de fixer un montant unique, non progressif, pour tous les enfants nés après une certaine date. L'idée n'est pas de diminuer, mais de mieux structurer le système pour qu'il devienne plus équitable et permette en même temps une gestion plus facile pour la CNPF. Cette réforme ne toucherait pas les enfants déjà nés.

Par la voix de son président, l'OGBL a fait savoir qu'il n'est pas demandeur pour modifier le système progressif actuel, mais qu'il ne se fermera pas à une discussion sur le sujet pourvu qu'un montant unique éventuel soit supérieur au montant actuel pour un enfant, donc supérieur à 185 euros, et qu'un mécanisme d'adaptation périodique, pas nécessairement automatique, soit ajouté au dispositif. Mais avant de se lancer dans une telle démarche, l'OGBL demande s'il n'était pas, alternativement, possible d'introduire dans le dispositif progressif actuel (augmentation de l'allocation pour chaque enfant supplémentaire après le premier) une dégressivité en fonction du revenu du ménage. La ministre s'est montrée intéressée par cette proposition et elle demandera à ses services d'étudier un tel cas de figure.

Un échange de vues intéressant a ensuite eu lieu sur le forfait d'éducation (Mammerent), l'allocation d'éducation, le congé parental, le congé de maternité, le congé mariage et le congé de paternité. Sur tous ces sujets s'est dégagée une large convergence de vues dans le sens que tous ces dispositifs devraient être revus,



modernisés et rendus plus efficaces. L'OGBL est ouvert à ces discussions et d'accord avec la ministre qu'il faut tout faire pour encourager les femmes à ne pas interrompre complètement leur carrière professionnelle suite à la naissance d'un enfant.

La ministre de la Famille a tenu à préciser qu'en matière d'allocations familiales, la majoration d'âge du «Kannergeld» et l'allocation de rentrée scolaire seront maintenues tout comme l'allocation de naissance. En ce qui concerne la réforme du RMG (revenu minimum garanti), le nouveau gouvernement soumettra un avant-projet de loi au Conseil de gouvernement au cours du mois de février. La ministre a souligné qu'à l'avenir le travail sera rémunéré même en touchant le RMG. A titre d'exemple, celui qui travaillera 20 heures touchera plus que celui qui ne travaillera que 10 ou 5 heures.

Enfin, le président de l'OGBL a mis en garde le nouveau gouvernement contre toute approche en matière de prestations sociales qui serait discriminatoire par rapport aux travailleurs frontaliers et non conforme au droit communautaire, à l'instar du système de bourses d'études mis en place par l'ancien gouvernement en 2010.



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale

Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Le secrétariat social vous informe

Recommandation de l'OGBL en cas d'incapacité de travail

L'obligation de l'assuré de signaler l'adresse exacte du lieu de séjour sur le certificat d'incapacité de travail

Depuis plusieurs mois et ce même après avoir lancé un rappel au mois de septembre 2013, la CNS doit encore constater qu'un grand nombre de personnes portées incapables de travailler et faisant l'objet d'un contrôle administratif ont omis de signaler à la CNS leur adresse de séjour pendant leur incapacité de travail.

En effet, l'article 197 des statuts de la CNS stipule ce qui suit:

«La personne portée incapable de travailler est tenue de fournir à la Caisse nationale de santé son adresse exacte (lieu, rue, numéro, étage ...) où elle séjourne pendant son incapacité de travail.»

De ce fait, nous tenons à rappeler à nos membres qu'il est impératif d'indiquer à la CNS le lieu exacte du séjour lors de vos incapacités de travail et ce surtout si l'adresse de séjour est différente de celle du domicile habituel. L'adresse exacte doit être indiquée sur le certificat d'incapacité de travail, ou à défaut, être communiquée moyennant appel téléphonique, fax ou mail à la CNS.

Attention: Sauf autorisation préalable accordée par la CNS, conformément aux dispositions du Code de la sécurité sociale et des statuts de la CNS, le pays de séjour indiqué pendant la période d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident ne peut être différent de celui où la personne concernée est domiciliée ou affiliée.

En cas de non observation de votre obligation, le président de la CNS ou son délégué peuvent prononcer des sanctions qui consistent en des amendes d'ordre en application de l'article 16, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale à l'encontre des personnes se trouvant en contravention.

L'amende d'ordre ne peut dépasser 3/30^e de la rémunération de base servant d'assiette cotisable pour les indemnités pécuniaires de maladie.

Les décisions relatives aux sanctions prononcées sont susceptibles d'opposition et de recours prévues par le Code de la sécurité sociale.

N.B.: Le certificat d'incapacité de travail doit être soumis à la CNS et à l'employeur au plus tard le troisième jour de l'absence. Tout certificat médical dont l'effet rétroactif est supérieur à 2 jours, n'est opposable à la CNS qu'à partir de la date de son établissement. Toutefois, la CNS a la faculté de valider intégralement ou partiellement la période d'incapacité de travail certifiée avec effet rétroactif.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous référer à notre brochure **Je suis malade, que faire?**, ou contacter notre Service d'Information Conseil et Assistance. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, ainsi que sur notre site internet www.ogbl.lu.

Préavis

Le 7^e/XXXII^e congrès ordinaire de l'OGBL se tiendra les 5 et 6 décembre 2014 au Centre de conférence «Hémicycle» à Luxembourg-Kirchberg.

Vorankündigung

Der 7./XXXII. Ordentliche Kongress des OGBL findet am 5. und 6. Dezember 2014 im Konferenzzentrum „Hémicycle“ in Luxemburg/Kirchberg statt.



Bernadette Ségol

Secrétaire générale de la
Confédération européenne des syndicats (CES)

Avec plus de 12% de chômeurs ... il est arrogant de parler de sortie de crise

Dans quelques mois sera élu un nouveau parlement pour l'Union européenne. L'enjeu est grand car le Parlement européen, au fil des années, a pris davantage d'importance – et c'est bien ainsi. L'Union européenne a besoin de beaucoup plus de démocratie.

Pendant cette période de campagne électorale le syndicat européen met en avant ses exigences: l'Europe appartient à ses peuples et à ses citoyens – pas à l'élite financière, économique ou politique. Tout ce qui est décidé doit l'être pour assurer le mieux-être pour tous, une société plus juste et plus soutenable.

Personne n'ose nous contredire là-dessus. Le problème est d'adapter à ces bonnes intentions les décisions politiques et économiques. Le bilan de ces dernières années nous montre que nous sommes loin du compte. Les actes ne s'accordent pas aux paroles.

Face à une crise existentielle pour l'UE, les dirigeants européens ont montré qu'ils étaient déterminés à sauver l'Euro, et avec lui, une certaine Europe. Ce sauvetage est, certes, important; pourtant il nous laisse un goût amer car ce sont les travailleurs et les citoyens les plus modestes qui ont payé le prix fort, particulièrement dans les pays les plus fragiles. Si on prend le temps d'examiner les chiffres, on constate une hausse des inégalités, de la pauvreté, un affaiblissement de la protection sociale, des services publics, et de la négociation collec-

tive, le tout doublé d'une concurrence sociale déloyale.

Qui tire les marrons du feu? Le système financier, les grandes entreprises qui manipulent leurs profits pour échapper au fisc. Les riches deviennent plus riches et il y a plus de pauvres. L'Organisation internationale du travail (OIT) et même le Fonds monétaire international (FMI) ont récemment pointé leur doigt sur le danger potentiel que crée le creusement des inégalités.

La CES a une responsabilité centrale. Dans le concert d'optimisme actuel saluant une prétendue sortie de crise, il faut vigoureusement nous faire entendre. Avec plus de 12% de chômeurs, une hausse considérable de la précarité et des inégalités, il est arrogant de parler de sortie de crise. Pour la grande majorité des travailleurs européens la sortie de crise est un mirage, pas une réalité.

La CES ne baisse pas les bras. Nous revendiquons une nouvelle voie pour l'Europe, un modèle européen qui bride les libertés du marché pour placer justice sociale et bien vivre ensemble au centre des prises de décision.

C'est pour cela que nous avons travaillé avec ceux et celles qui, dans le Parlement européen, partagent notre objectif. Lors des prochaines élections nous devons soutenir ceux et celles qui sont déterminés à faire pencher la balance du côté de l'emploi de qualité et de moins d'inégalités.

EUROMANIF

4 AVRIL 2014 À BRUXELLES

L'OGBL sera largement représenté

L'OGBL participera avec une large délégation à la manif organisée par la CES. Des bus partiront de différentes localités. Les détails seront annoncées dans le prochain Aktuell. Celles et ceux qui veulent participer peuvent déjà en informer l'OGBL en envoyant un courriel à l'adresse suivante: maguy.baasch@ogbl.lu

Pour cela il faut relancer l'économie, par un plan d'investissement important pour une croissance durable et créatrice d'emplois de qualité. Si un tel effort était fait, l'UE pourrait renouer avec une industrie de pointe respectueuse de l'environnement et qui nous placerait en tête au niveau mondial.

La CES a fait des propositions claires dans ce sens. Sur la base de notre manifeste, nous dialoguons et dialoguerons avec les candidat(e)s au PE et avec les

candidat(e)s aux postes de commandes de l'UE, en particulier le 19 mars prochain, lors d'un sommet syndical intitulé «Une nouvelle voie pour l'Europe: Les Syndicats européens lancent le dialogue pour une nouvelle Europe sociale».

Le 4 avril 2014 nous montrerons également notre détermination en manifestant dans les rues de Bruxelles. Rejoignez-nous en très grand nombre.

Elections européennes

Quels enjeux pour les citoyens?

Les élections européennes du 25 mai 2014 représentent un enjeu important pour tous les citoyens qui résident au Luxembourg et dans tous les pays membres de l'Union européenne.

Dans la pratique, de nombreuses décisions qui influencent la vie quotidienne des habitants dans les Etats membres de l'Union Européenne sont prises au sein des institutions de l'Union européenne.

Parmi ces institutions, le Parlement européen est la seule institution démocratiquement élue par les citoyens européens. De ce fait, il est important qu'au Luxembourg les citoyens européens qui y résident et qui n'ont pas la nationalité luxembourgeoise s'inscrivent sur les listes électorales auprès de leur commune de résidence.

La date limite pour s'inscrire est le 27 février 2014.

Afin de faire connaître les enjeux sociaux de ces élections qui influencent directement la vie quotidienne des habitants, une conférence-débat aura lieu

**le samedi 8 février à 17h30 au Centre culturel de Hollerich
34, Rue Emile Lavandier – Luxembourg**

Des personnalités de la vie sociale et politique luxembourgeoise, dont Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, participeront au débat.

La conférence sera suivie d'un verre de l'amitié et par une soirée conviviale animée par l'orchestre «Los gazolina».

Pendant la soirée le public aura la possibilité de continuer à s'informer auprès des responsables des stands d'information présents et de se restaurer sur place.

**Organisateurs: Circolo culturale e recreativo Eugenio Curiel • CLAE • jepeuxvoter.lu • OGBL
OLAI • Parlement Européen**



EURODEMO

4. APRIL 2014 IN BRÜSSEL

Der OGBL wird mit einer starken Delegation dabei sein

Der OGBL wird mit einer starken Vertretung an der vom EGB organisierten Eurodemo teilnehmen. Busse werden die OGBL-Teilnehmer in verschiedenen Ortschaften abholen. Die Einzelheiten werden in der nächsten Aktuell-Nummer veröffentlicht. Diejenigen, die mitfahren möchten, können sich bereits jetzt per E-Mail anmelden: maguy.baasch@ogbl.lu

MANIFESTE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS POUR LES ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

Fin mai 2014, les citoyens européens seront invités à voter pour celles et ceux qui les représenteront au Parlement européen.

Ces élections sont importantes pour tous les Européens. Le parlement a le pouvoir de promulguer les lois européennes, de décider du budget de l'UE et de nommer le Président de la Commission. Les élections parlementaires auront lieu dans le contexte d'une longue crise financière et sociale en Europe.

Nous appelons les citoyens à voter pour des candidats qui changeront la façon dont l'UE est dirigée. L'Europe peut changer en 2014. La CES propose une autre vision pour une Europe prospère et socialement inclusive. Nous devons soutenir les candidats qui partagent cette vision.

La CES, la voix des travailleurs européens, en appelle à tous les citoyens pour qu'ils se rassemblent derrière celles et ceux qui défendent une Europe progressiste, une Europe inclusive et une Europe qui se préoccupe des droits de ses citoyens.

Une Europe meilleure est possible. Ensemble, nous pouvons en faire une réalité. Ensemble, nous pouvons ouvrir une nouvelle voie pour l'Europe.

La CES est contre

- Toute tentative de revenir sur les progrès accomplis par le mouvement syndical pour améliorer les conditions de travail et de vie des citoyens.
- La mise en danger du projet européen par des politiques qui vont à l'encontre des fondements du modèle social fait, notamment, de bonnes relations industrielles, de services publics de qualité et d'une protection sociale inclusive.
- Un système qui mette les travailleurs en concurrence sur base de salaires réduits, de conditions de travail médiocres, de protection sociale insuffisante et d'une fiscalité injuste. La politique européenne pour l'emploi ne peut être fondée sur le travail précaire et les inégalités.

La CES milite pour

- Une Europe sociale: une Europe qui offre des emplois de qualité et assure l'avenir de ses citoyens.
- La fin de l'austérité. L'UE doit remettre la solidarité au cœur de ses politiques. L'Europe sociale ne peut être démantelée.
- Une nouvelle politique industrielle basée sur l'innovation, la recherche-développement, l'éducation, la formation, la santé et une transition juste.
- Un plan d'investissement ambitieux pour revitaliser l'économie européenne.
- La justice sociale pour tous les citoyens. Il faut combler le fossé entre riches et pauvres.
- L'égalité. Des mesures efficaces pour assurer des salaires et des droits égaux pour tous doivent être soutenues. Il faut mettre fin à l'écart salarial entre hommes et femmes.
- Une fiscalité progressive. Une fiscalité redistributive et une imposition progressive sur les revenus et la fortune, la fin des paradis fiscaux, de l'évasion et de la fraude fiscales, de la corruption et du travail clandestin.
- Un commerce mondial équitable.

MANIFEST DES EUROPÄISCHEN GEWERKSCHAFTS- BUNDES ZU DEN WAHLEN ZUM EUROPÄISCHEN PARLAMENT



Ende Mai 2014 werden die Bürgerinnen und Bürger der EU dazu aufgerufen, ihre Vertreterinnen und Vertreter im Europäischen Parlament zu wählen.

Diese Wahl ist für alle EuropäerInnen wichtig. Das Europäische Parlament kann europäische Gesetze machen, das Budget beschließen und den Präsidenten/die Präsidentin der Europäischen Kommission wählen. Die Wahlen stehen vor dem Hintergrund einer andauernden finanziellen, wirtschaftlichen und sozialen Krise in Europa.

Wir rufen die EU-BürgerInnen dazu auf, jene KandidatInnen zu wählen, die die Art, wie die EU geführt wird, ändern wollen. Europa kann sich 2014 verändern. Der EGB steht für eine alternative Vision eines wohlhabenden, sozialen und solidarischen Europa. Wir müssen KandidatInnen unterstützen, die diese Vision teilen.

Der EGB – die Stimme der europäischen ArbeitnehmerInnen – ruft alle BürgerInnen dazu auf, jene zu unterstützen, die sich für ein fortschrittliches, solidarisches Europa einsetzen, ein Europa, das für die Rechte seiner BürgerInnen arbeitet.

Ein besseres Europa ist möglich. Gemeinsam können wir dazu beitragen. Gemeinsam können wir einen neuen Weg für Europa bauen.

Der EGB ist gegen:

- jeden Versuch, die Fortschritte umzukehren, die die Europäische Gewerkschaftsbewegung bei der Verbesserung der Arbeitsbedingungen und der sozialen Bedingungen der BürgerInnen gemacht hat;
- die Aushöhlung des Europäischen Projekts durch Vorhaben, die der Grundlage des Europäischen Sozialmodells zuwider laufen, darunter verstehen wir u. a. gute industrielle Beziehungen, hochwertige öffentliche Dienstleistungen, flächendeckende soziale Sicherungssysteme;
- ein System, das die Bevölkerungen in einen Wettbewerb der niedrigen Löhne, schlechten Arbeitsbedingungen, unzureichenden Sozialsysteme und ungerechten Steuersysteme drängt. Europäische Beschäftigungspolitik darf nicht auf prekären Arbeitsbedingungen und Ungleichheit aufbauen.

Der EGB ist für:

- ein soziales Europa: ein Europa, das seinen BürgerInnen hochwertige Arbeitsplätze und eine sichere Zukunft garantiert;
- ein Ende der Sparpolitik. Die EU muss Solidarität wieder ins Zentrum ihrer Politik rücken. Das soziale Europa darf nicht abgebaut werden;
- eine neue Industriepolitik, basierend auf Innovation, Forschung und Entwicklung, Bildung, Ausbildung, Gesundheit und gerechtem Wandel;
- einen ambitionierten Investitionsplan, der die Europäische Wirtschaft wieder beleben wird;
- soziale Gerechtigkeit für die BürgerInnen: die Kluft zwischen Reich und Arm muss sich schließen;
- Gleichheit: wirkungsvolle Maßnahmen müssen gleiche Bezahlung und gleiche Rechte garantieren. Die Einkommensschere zwischen Frauen und Männern muss geschlossen werden;
- progressive Steuersysteme: umverteilende und ausgleichende Steuern auf Einkommen und Vermögen, das Ende von Steuerparadiesen, Steuerflucht, Steuerbetrug, Korruption und illegaler Beschäftigung;
- einen fairen Welthandel.

UNE NOUVELLE VOIE POUR L'EUROPE: PLAN DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS POUR L'INVESTISSEMENT, UNE CROISSANCE DURABLE ET DES EMPLOIS DE QUALITÉ

Cinq ans après le début de la crise, les citoyens européens souffrent encore du fait des incertitudes économiques et sociales. Chômage, travail précaire, inégalités et pauvreté ruinent la vie de nombreuses personnes. Vaincre la récession et la stagnation de nos économies, redonner espoir et confiance aux gens sont les tâches les plus urgentes auxquelles les dirigeants de l'UE sont confrontés.

L'UE a le potentiel pour combattre la crise. Il est urgent de prendre une nouvelle direction afin de stabiliser la situation économique et de créer des emplois de qualité dans une Europe sociale. L'UE doit utiliser ses atouts pour construire un avenir plus prospère, plus égalitaire et plus démocratique.

Il faut penser à plus long terme. Des investissements massifs sont indispensables pour donner à nos économies un nouveau départ reposant sur une croissance durable. Nous proposons un objectif d'investissement annuel de 2% du PIB européen pendant dix ans. Cela aura pour effet supplémentaire de stimuler de nouveaux investissements privés et de favoriser une modernisation de grande ampleur du secteur privé.

De tels investissements contribueront à constituer une base industrielle solide, de bons services publics, un modèle social inclusif et des systèmes étatiques bien organisés ainsi que des institutions de recherche et d'éducation innovantes.

1 000 milliards € ont été dépensés pour sauver le secteur financier. 1 000 milliards € sont perdus chaque année du fait de l'évasion et de la fraude fiscales. Il est temps maintenant de dépenser 250 milliards € pour l'emploi et un avenir meilleur pour les citoyens européens. Un plan d'investissement audacieux pourrait générer jusqu'à 11 millions de nouveaux emplois de qualité.

Le plan est ouvert à tous les pays de l'UE. Il prévoit le développement conjoint de projets à l'échelle européenne ainsi que des projets d'investissement nationaux. La priorité devra être donnée aux investissements ayant l'impact le plus important sur l'activité économique.

La CES est contre

- Des politiques basées sur l'austérité;
- Une décennie perdue de chômage de masse, de travail précaire et d'injustice fiscale;
- Des politiques économiques visant à rassurer les marchés plutôt qu'à garantir le progrès social.

La CES est pour

- Des investissements massifs pour une croissance durable et des emplois de qualité;
- De bons services publics, un modèle social inclusif et des systèmes étatiques bien organisés ainsi que des institutions de recherche et d'éducation innovantes;
- La fin de la fraude et de l'évasion fiscales ainsi qu'une fiscalité juste pour financer un plan d'investissement;
- La flexibilité dans l'application des règles en matière de déficits publics si des investissements sont consentis.

Vous trouvez le plan d'investissement
proposé par la CES pour l'Europe sur le site
internet de l'OGBL www.ogbl.lu

CONFÉDÉRATION
**SYNDICAT
EUROPÉEN
TRADE UNION**



EIN NEUER WEG FÜR EUROPA: EUROPÄISCHER GEWERKSCHAFTSBUND – PLAN FÜR INVESTITIONEN, NACHHALTIGES WACHSTUM UND HOCHWERTIGE ARBEITSPLÄTZE

Fünf Jahre nach Ausbruch der Krise leiden Europäische BürgerInnen weiterhin unter wirtschaftlichen und sozialen Unsicherheiten. Arbeitslosigkeit, prekäre Arbeitsbedingungen, Ungleichheiten und Armut zerstören die Leben von vielen. Die Rezession und den Stillstand der Wirtschaft zu überwinden und den Menschen Hoffnung und Vertrauen zu geben ist die dringendste Aufgabe, vor der die Politik der EU steht.

Die EU hat das Potenzial, die Krise zu meistern. Vordringlich ist es, eine neue Richtung einzuschlagen, die wirtschaftliche Lage zu stabilisieren und Arbeitsplätze in einem sozialen Europa zu schaffen. Die EU muss ihre Stärken dazu nutzen, um eine Zukunft des Wohlstands, der Gleichheit und der Demokratie zu schaffen.

Es ist nötig, eine längerfristige Perspektive zu haben. Um unserer Wirtschaft einen Neustart zu ermöglichen, braucht es massive Investitionen, die auf nachhaltigem Wachstum beruhen. Wir schlagen ein Investitionsziel von jährlich zwei Prozent des EU-BIP über einen Zeitraum von zehn Jahren vor. Das wird zusätzlich private Investitionen generieren und weitreichende private Modernisierungsmaßnahmen fördern. Derartige Investitionen werden den Aufbau einer starken industriellen Basis, von guten öffentlichen Dienstleistungen, gut funktionierenden staatlichen Systemen mit flächendeckenden Sozialsystemen und von innovativen Forschungs- und Bildungseinrichtungen unterstützen.

Zur Rettung des Finanzsektors wurden 1.000 Mrd. Euro ausgegeben. Genauso viel, 1.000 Mrd. Euro, gehen jedes Jahr durch Steuerflucht und Steuerbetrug verloren. Es ist nun an der Zeit, 250 Mrd. Euro für hochwertige Arbeitsplätze und eine gute Zukunft für die EU-BürgerInnen auszugeben. Ein weitreichender Investitionsplan könnte bis zu 11 Millionen neuer Arbeitsplätze schaffen. Der Plan steht allen EU-Staaten offen, mit europaweiten Projekten, die in Abstimmung mit nationalen Investitionsprojekten entwickelt werden. Priorität müssen jene Investitionen haben, die die größten Auswirkungen auf die heimischen wirtschaftlichen Aktivitäten haben.

Der EGB ist gegen:

- eine Politik die auf Sparzwang beruht;
- ein verlorenes Jahrzehnt mit Massenarbeitslosigkeit, prekären Arbeitsverhältnissen und Steuerungerechtigkeit;
- Wirtschaftspolitik die auf Beruhigung der Märkte ausgelegt ist statt darauf, den sozialen Fortschritt zu sichern.

Der EGB ist für:

- massive Investitionen für nachhaltiges Wachstum und hochwertige Arbeitsplätze;
- gute Leistungen des öffentlichen und privaten Sektors, gut funktionierende staatliche Systeme mit flächendeckenden Sozialsystemen und innovative Forschungs- und Bildungseinrichtungen;
- ein Ende des Steuerbetrugs und der Steuerflucht; faire Besteuerung zur Finanzierung des Investitionsplans;
- Flexibilität bei der Anwendung der Defizitregeln, wenn Investitionen getätigt werden.

Sie finden den vom EGB für Europa vorgeschlagenen Investitionsplan auf der OGBL-Homepage www.ogbl.lu/de/

CONFEDERATION
**SYNDICAT
EUROPÉEN
TRADE UNION**





Je peux voter,
alors je m'inscris.

Aux élections européennes
de 2014, tous les ressortissants de
l'Union européenne habitant au Luxem-
bourg pourront s'exprimer.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 28 FÉVRIER 2014!



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION



jpeuxvoter.lu
ichkannwaehlen.lu
icanvote.lu
eupossovotar.lu



ELECTIONS EUROPÉENNES 2014

Je peux voter, alors je m'inscris !

Le 25 mai 2014 auront lieu les élections européennes, c'est-à-dire que l'ensemble des citoyens européens élisent leurs représentants au sein du Parlement européen.

Si vous êtes ressortissant européen, vous avez le droit de vote aux élections du Parlement européen.

Saisissez votre droit et exprimez votre opinion !

POURQUOI VOTER ?

Le Parlement européen adopte des lois qui influencent votre vie, en gardant à l'esprit l'intérêt commun des Européens.

Par exemple, à travers le budget de l'UE, il veille à la manière dont votre argent est dépensé. Il est aussi au cœur de l'accord sur le financement de l'UE pour les années à venir.

Surtout, c'est le Parlement européen qui élira le prochain chef de l'exécutif européen qui reflétera alors la majorité des suffrages exprimés le 25 mai 2014

Voter, c'est donc participer à la définition de la politique européenne !

QUI PEUT VOTER ?

Les Luxembourgeois sont inscrits d'office sur les listes électorales et seront automatiquement convoqués pour les élections.

Si vous êtes non-luxembourgeois, ressortissant de l'Union européenne, vous pouvez en principe soit élire les parlementaires européens de votre pays d'origine, soit choisir de participer à l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen.

Dans ce dernier cas, vous devez :

- avoir 18 ans le jour des élections,
- résider au Luxembourg,
- vous inscrire avant le 28 février 2014 sur les listes électorales de votre commune de résidence !

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour vous inscrire sur la liste électorale, il suffit de vous présenter à votre administration communale avec une pièce d'identité en cours de validité et de remplir une demande d'inscription sur place.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment. Pour pouvoir participer aux élections européennes du 25 mai 2014, vous devez toutefois vous inscrire avant le 28 février 2014. L'inscription est gratuite.

Une fois inscrit, vous le resterez tant que vous êtes résident au Luxembourg. Vous pourrez vous désinscrire à tout moment. Le vote est obligatoire au Luxembourg. Le vote par correspondance est également possible.

(Remarque : le fait d'être inscrit sur les listes électorales pour les élections communales ne vous donne pas le droit de voter pour les élections européennes. En effet, il s'agit de deux listes différentes et une inscription sur chacune des listes s'impose).

COMMENT VOTER ?

Plusieurs jours avant les élections, vous recevez une convocation qui vous indique le lieu, la date et l'horaire pour exprimer votre vote, de même que des instructions de vote.

Pour les élections européennes, il y a six candidats à élire pour le Grand-Duché de Luxembourg : vous pouvez soit cocher une liste avec 6 candidats, soit donner vos 6 voix à différents candidats, qu'ils se trouvent sur la même liste ou sur des listes différentes.

Les sièges seront attribués aux candidats ayant obtenu le plus de voix.

Voter est un droit ! Soyons nombreux à participer aux élections européennes du 25 mai 2014 !

POUR EN SAVOIR PLUS

- Informations utiles sur le droit de vote des non-Luxembourgeois sur jepeuxvoter.lu
- Jeux-quizz « Je vote » : jevote.public.lu
- Informations générales concernant les élections : elections.public.lu et guichet.lu
- Contact : info@olai.public.lu

Tous les ressortissants de l'UE ont également le droit de devenir candidat aux élections européennes. Pour plus d'informations, visitez jepeuxvoter.lu.



jepeuxvoter.lu
ichkannwaehlen.lu
icanvote.lu
eupossovotar.lu



Hubert Hollerich

Aviation Civile

A lopsided deal, detrimental to Cargolux and to the whole Luxembourg logistics industry

Based on the information available to them, and after consultations with experts from the Chambre des salariés, it would appear to the OGBL representatives at Cargolux that the commercial agreement between Henan Civil Aviation Development & Investment Co. (HNCA) and Cargolux is one-sided, to say the least.

Dual or single hub strategy?

According to the commercial agreement, the government is preparing to conclude the sale of government shares in Cargolux (more than one third of the current total) to HNCA in China. However, in return, this new shareholder has asked for the establishment of a commercial agreement dubbed a dual hub deal, one of which will be aimed at developing air freight from China, using the help and know-how of a highly experienced company, which happens to be Cargolux, the number one all cargo company in Europe.

The agreement seems so imbalanced that it looks more like a «single hub strategy». No real willingness to cooperate to promote local and national long-term development anywhere other than China is apparent in this deal.

Cargolux is required to serve the interests of HNCA and Henan Province, seemingly with no consideration for the airport and the European hub in Luxembourg.

While, clearly, entering the Chinese market may result in a positive impact in the short term, the deal seems to have been struck at the expense of a strategic long-term approach, at least for Cargolux.

HNCA, an investment company that has as its purpose and objective the development of civil aviation in Henan Province, hardly seems to be the «industrial» partner so highly sought after by Cargolux. No industrial guarantee for the European hub and Cargolux appears to transpire from this deal. Might the idea then be to morph this jewel of the logistics industry into a financial holding company deriving its income from future joint ventures, and riding the crest of a wave of rapid expansion of air cargo from Henan?

A one-sided deal

The agreement is based on the one hand on statements of general intent by HNCA, devoid of any legal value, and on the other hand on concrete and financially binding obligations to be borne by Cargolux.

Cargolux is also committed to developing joint ventures in China, with or on behalf of HNCA, in various economic fields, by agreeing to put its know-how and staff (and poten-

tially even its equipment) at HNCA's disposal, with all the consequences that this will result in for Cargolux's operations and financial situation.

Cargolux employees may ultimately lose their jobs in Luxembourg, once the Chinese partners have acquired, via the joint ventures, the know-how, and possibly the staff and equipment, that could also enable them to compete with Cargolux.

Parts of the Luxembourg economy, dependent on the activities of Cargolux, may also, in turn, suffer disastrous consequences following ulterior dismantling of Cargolux's operations.

In addition, subjecting the trade agreement and joint ventures to laws and jurisdictions outside Luxembourg involves substantial risks for Cargolux.

For complete transparency in this vital issue to the Luxembourg economy

OGBL does not have access to all the documents exchanged, which further goes to show that transparency is far from absolute in this matter.

However, given the information available to OGBL, and the strategic interest that Cargolux represents



for the Luxembourg economy, OGBL feels bound to draw attention to the potentially dire consequences that the signing of the commercial agreement with HNCA may have for Cargolux and, more generally, for the country as a whole.

Un accord déséquilibré au détriment de Cargolux, voire du secteur logistique luxembourgeois

D'après les informations à leur disposition, et après consultation d'experts auprès de la Chambre des salariés, il apparaît aux représentants de l'OGBL chez Cargolux que l'accord commercial entre la compagnie d'investissement et de développement de l'aviation civile du Henan (HCNA) et Cargolux est pour le moins déséquilibré.

«Dual» ou «single» hub strategy?

Selon l'accord commercial, le gouvernement s'apprête à conclure la vente en Chine des parts de l'État dans la société Cargolux (plus d'un tiers du total actuel) à HNCA. Or, ce nouvel actionnaire a demandé en contrepartie l'instauration d'un

accord commercial dit de la double plate-forme (dual hub), l'une d'elles visant à développer le fret aérien à partir de la Chine, grâce au concours et au savoir-faire d'une entreprise très expérimentée, en l'occurrence Cargolux, 1ère entreprise tout cargo en Europe.

L'accord paraît tellement déséquilibré qu'il ressemble davantage à une «single hub strategy». Il ne transparait pas de cet accord une volonté réelle de coopération en faveur du développement local et national de long terme autre que chinois.

Cargolux est obligée de servir les intérêts de HNCA et de la Province du Henan sans contrepartie apparente pour l'aéroport au Luxembourg et le hub européen.

Si, clairement, pénétrer le marché chinois pourrait provoquer des effets positifs à court terme, il semble que l'accord soit passé au détriment d'une logique stratégique de long terme, à tout le moins pour Cargolux.

HNCA, société d'investissement qui a donc pour objet et objectif le développement de l'aviation civile dans la Province du Henan ne semble guère constituer le partenaire «industriel» tant recherché pour Cargolux. Alors qu'aucune garantie industrielle ne semble transparaitre de cet accord pour le hub européen et pour la société Cargolux, l'idée serait-elle peut-être de métamorphoser ce fleuron de l'industrie logistique en société de participation financière tirant ses revenus de futures joint-ventures surfant sur un essor rapide du fret aérien à partir du Henan?

Un accord déséquilibré

L'accord repose, d'une part, sur des déclarations d'intention générale, dénuées de toute valeur juridique, de la part de HNCA et, d'autre part, sur des obligations concrètes et

financièrement contraignantes à charge de Cargolux.

Cargolux s'engage également à développer avec ou pour le compte de HNCA des joint-ventures en Chine dans différents domaines économiques en acceptant de lui mettre à disposition son savoir-faire et son personnel (voire possiblement son matériel) avec toutes les conséquences que cela entraînera au niveau du fonctionnement et de la situation financière de Cargolux.

Les salariés de Cargolux risquent à terme de perdre leur emploi au Luxembourg une fois que les partenaires chinois auront reçu le know-how, voire du personnel et du matériel à travers les joint-ventures qui leur permettraient également de concurrencer Cargolux.

Une partie de l'économie luxembourgeoise qui est tributaire des activités de Cargolux risque également, par ricochet, de subir les conséquences désastreuses suite à un démantèlement à terme des activités de Cargolux.

Par ailleurs, la soumission de l'accord commercial et des joint-ventures à des législations et juridictions autres que luxembourgeoises comporte des risques non négligeables pour Cargolux.

Pour une transparence absolue dans ce dossier vital pour l'économie luxembourgeoise

L'OGBL n'a pas accès à tous les documents échangés, ce qui montre d'ailleurs que la transparence est loin d'être absolue dans ce dossier.

Vu toutefois les informations dont l'OGBL dispose et l'intérêt stratégique que représente Cargolux pour l'économie luxembourgeoise, l'OGBL ne peut que rendre attentif sur les conséquences désastreuses potentielles que la signature de l'accord commercial avec HNCA pourra avoir pour Cargolux et, de façon plus générale, pour le pays tout entier.



Imprimeries, Médias et Culture



Carole Calmes

Pit Schreiner

RTL Group, CLT-UFA et BCE **Signature de la nouvelle convention collective de travail**

L'OGBL, porte-parole des négociations, la «Fräi Lëscht» et le LCGB ont signé avec les directions générales des sociétés RTL Group, CLT-UFA et BCE l'avenant pour le renouvellement de la convention collective portant sur la période 2014-2015.

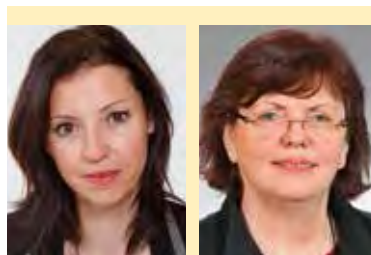
Cet avenant consolide les dispositions conventionnelles existantes et garantit les améliorations suivantes pour les années 2014 et 2015:

- Augmentation du bonus individuel maximum de 6% à 6,5% du salaire annuel de base
- Augmentation du bonus financier maximum de 6% à 6,5% du salaire annuel de base



- Simplification pour l'attribution du «bonus pool»

Vu l'important projet relatif à la construction de nouvelles infrastructures pour les sociétés, cet avenant assure la stabilité sociale aux collaborateurs.



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Renouvellement de la convention collective des banques

La première réunion de négociation entre les syndicats OGBL, ALEBA, LCGB et l'ABBL (Association des Banques et Banquiers, Luxembourg) a eu lieu le 12 décembre 2013. Une seconde réunion s'est déroulée le 7 janvier dernier.

Les syndicats, conscients de la situation exceptionnelle du secteur bancaire, avaient proposé une convention transitoire sur une année. Les revendications communes étaient le maintien des conditions financières et sociales, des garanties de l'emploi et l'amélioration de l'employabilité des salariés âgés notamment avec la promotion d'un marché de l'emploi sectoriel.

L'ABBL, de son côté, a revendiqué des négociations pour une convention collective d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au

31 décembre 2016, avec les dégradations suivantes:

- accroissement de la période de référence de l'horaire mobile de 6 mois à 12 mois pour une flexibilité plus grande des salariés
- suppression de 5,5 jours de repos pour les nouveaux engagés et octroi de jours de repos suivant l'ancienneté pour arriver après 15 ans d'ancienneté à 6 jours de repos.
- suppression de la garantie d'augmentation triennale de 15 EUR sur trois ans pour les groupes III à VI – ces augmentations liées au mérite seraient accordées sur base volontaire.
- suppression de la prime de conjoncture ou prime de juin pour 2014, 2015 et 2016.
- renégociation de la prime d'ancienneté.

L'ABBL a motivé ces propositions en présentant des statistiques bancaires en baisse au niveau des résultats et de la productivité. Ces statistiques partielles ont été contestées par les syndicats qui ont demandé plus d'informations et de détails indispensables pour l'analyse.



L'OGBL/SBA est indignée par l'attitude de l'ABBL qui refuse de remplir ses obligations vis-à-vis de ses salariés et le syndicat mettra tout en œuvre pour que ces obligations soient respectées.

La prochaine réunion prévue début février a été annulée par l'ABBL.



**Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement**

Estelle Winter

Vers la grève?

Les syndicats contractants OGBL (majoritaire 80%) et LCGB (minoritaire 5 %) doivent constater que les négociations pour le renouvellement partiel et la mise en place d'une nouvelle convention collective pour les salariés des entreprises de nettoyage de bâtiments ont échoué. En effet, l'Office national de Conciliation a déclaré l'échec des négociations.

Depuis le 19 septembre 2013, la Fédération des Entreprises de Nettoyage a fait la sourde oreille, n'a pas réagi et n'est pas revenue à la table des négociations pour faire des propositions concrètes. Le Syndicat Services privés de Nettoyage de l'OGBL a donc décidé de convoquer la Commission tarifaire du «secteur nettoyage».

Lors de sa réunion du 12 janvier 2014, la commission tarifaire a pris position sur les propositions antérieures de la Fédération des Entreprises de Nettoyage du 16 septembre 2013 et de celles devant l'Office national de Conciliation du 19 septembre 2013.

Dans son projet, la fédération patronale essaie non seulement

de supprimer les acquis sociaux des dernières années comme par exemple les congés, la prime d'assiduité, mais va encore plus loin en proposant de réduire le taux horaire au salaire social minimum pour les nouvelles embauches. Par ailleurs, elle demande une modification du temps partiel dans le sens de permettre aux salariés du secteur de prester des heures complémentaires sans majoration jusqu'à un maximum de 40 heures. La fédération refuse le paiement d'une prime unique ainsi qu'une augmentation de salaire linéaire et ne compte pas élargir le champ d'application de la convention collective.

Suite à la réunion du 19 septembre 2013, la fédération patronale propose de prolonger la convention collective actuelle sous réserve des modifications susmentionnées et d'y ajouter les revendications suivantes:

- rediscuter l'article 5 – Transfert des salariés d'une entreprise à une autre en cas de perte d'un contrat;
- discuter d'un système de formation de base et continue.

La fédération a également rejeté la proposition de l'OGBL qui consiste à faire une analyse détaillée de la situation économique des entreprises de nettoyage (résultats, bénéfices), ainsi que des besoins en salariés travaillant à temps partiel.

Faisant suite, les 91 délégués de la commission tarifaire du syndicat Nettoyage présents ont voté le 12 janvier passé. 89 délégués ont rejeté les propositions patronales pour le renouvellement de la convention collective. En même temps, les délégués présents ont voté à l'unanimité sur les actions futures du syndicat Nettoyage de l'OGBL.

Le Syndicat Services privés de Nettoyage présente les actions suivantes:



- des réunions d'information pour les salariés;
- la mobilisation des salariés;
- des actions ciblées;
- informer les clients et le public général sur les conditions de travail des salariés du nettoyage;
- l'organisation de manifestations;
- la grève.

Les salariés du nettoyage ne sont pas des salariés secondaires

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire et porte-parole des salariés concernés, demande à ce que la Fédération des Entreprises de Nettoyage respecte les conditions de travail et de rémunération des salariés et qu'elle fasse des propositions sérieuses afin d'améliorer la convention collective actuelle.

L'OGBL prend les responsabilités qui lui incombent et intensifiera sa campagne de mobilisation ces prochaines semaines et est prêt, et ceci avec les salariés du nettoyage, à s'engager avec tous les moyens nécessaires afin de garantir des emplois de qualité et des conditions de vie digne pour tous les salariés du secteur.

En route pour la mobilisation!

Ensemble nous serons plus forts!

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Services sociaux et éducatifs

Accord signé pour la convention collective SAS

Un avenant à la convention collective de travail SAS a été signé le 4 décembre 2013. L'accord prévoit qu'à partir de janvier 2013 tous les salariés tombant sous le champ d'application de la CCT SAS ont droit au paiement d'une prime unique de 1,5 % sur leur salaire brut mensuel. Les tranches de janvier 2013 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord seront payées rétroactivement.

L'opposition conséquente de l'OGBL contre un modèle de rémunération revendiqué par les ententes patronales, qui va à l'encontre des intérêts des salariés, a enfin porté ses fruits. Les ententes patronales ont retiré ce modèle qu'ils avaient exigé depuis 2006.

Pour les négociations futures, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL continue à exiger l'intégration des 1,5% dans la valeur du point indiciaire, de même que la revalorisation des carrières des professions de santé et des professions socio-éducatives.

Sozialwesen

Zusatzvereinbarung zum SAS-Kollektivvertrag unterzeichnet

Eine Zusatzvereinbarung zum SAS-Kollektivvertrag konnte am 4. 12. 13

unterzeichnet werden. Der Vertrag sieht vor, dass ab Januar 2013 alle Arbeitnehmer aus dem Bereich des SAS-Kollektivvertrags Anrecht auf die Zahlung einer einmaligen Prämie von 1,5 %, auf ihren Brutto-Monatslohn berechnet, haben.

Der beharrliche Widerstand des OGBL gegen das von den Patronatsbündnissen geforderte Lohnmodell, das gegen die Interessen der Arbeitnehmer verstößt, hat schlussendlich den ersehnten Erfolg gebracht. Die Arbeitgebervertreter haben das Modell, das sie seit 2006 verlangt haben, zurückgezogen.

Bei künftigen Verhandlungen wird der OGBL weiter darauf bestehen, dass die 1,5% als fester Bestandteil in den Punktwert aufgenommen werden und die Gesundheits- und sozio-educativen Berufe aufgewertet werden.

Abschiedsfeier für langjährige Delegierte

Am 21. November 2013 hat die Syndikatsleitung des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen den Abschied von unseren beiden langjährigen Personaldelegierten und Mitglieder in der Syndikatsleitung Marie-France Eiffes (Hôpital Kirchberg) und Annie Mergen-Thill (CHL)

gefeiert. Der Präsident des Syndikats Marco Goelhausen dankte den beiden Kolleginnen in seiner Ansprache für ihre langjährige Arbeit und ihren gewerkschaftlichen Einsatz in ihren jeweiligen Delegationen und im Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL. Wir wünschen den beiden Kolleginnen viel Freude in ihrem neuen Lebensabschnitt!

Fête de départ de deux déléguées fidèles

Le 21 novembre 2013, la Direction syndicale du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a fêté le départ en retraite de deux de ses délégués du personnel et membres de la direction syndicale de longue date, Marie-France Eiffes (Hôpital Kirchberg) et Annie Mergen-Thill (CHL). Dans son discours, le président du syndicat, Marco Goelhausen, a remercié les deux collègues pour leur travail et leur engagement syndical au sein de leurs délégations et au sein du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL pendant toutes ces années. Nous souhaitons tout le meilleur à nos deux collègues dans la nouvelle étape de leur vie.





Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

**Éducation
et Sciences**

Réunion de contact du SEW/OGBL avec le ministre Claude Meisch et le secrétaire d'Etat André Bauler

En date du 14 janvier, une délégation composée de Nadine Elcherth, Manon Trombini, Sonja Delli Zotti, Patrick Arendt, Guy Foetz et Frédéric Krier, représentant les départements fondamental, secondaire et supérieur du SEW/OGBL a rencontré Claude Meisch et André Bauler, ministre et secrétaire d'Etat de

l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Lors de cette réunion de contact, le président du SEW/OGBL Patrick Arendt a souligné l'avantage que présente le regroupement au sein du SEW, de l'ensemble des personnels de la chaîne éducative – du précoce jusqu'à l'enseignement supérieur. Il a insisté sur la nécessité de rétablir la confiance et de mener un dialogue franc entre les enseignants et éducateurs d'une part et le nouveau ministre et le secrétaire d'Etat d'autre part. Le SEW voudrait être associé dès la phase préparatoire aux projets du MENEJ et il s'est déclaré disponible pour coopérer dans les groupes de travail ad hoc. De manière générale, l'enseignement des langues et l'évaluation par compétences constituent pour le SEW des terrains où il faudra mener un débat fondamental. Le projet de loi de réforme de la fonction publique continue à poser problème et le SEW réclame des adaptations pour l'enseignement.

Au-delà de ces considérations générales, les représentants des trois départements ont rappelé leurs revendications spécifiques principales:

- dans l'enseignement fondamental: maintien du modèle de cogestion actuel, rétablissement du contingent au niveau d'avant la réforme scolaire de 2009; établissement d'un plan d'études basé avant tout sur les savoirs et savoir-faire et révision des bilans; mise en place d'un enseignement différencié mais non individualisé; réduction de la bureaucratie et abandon du PRS;
- dans l'enseignement secondaire: prise en compte des propositions de la DNL relatives au projet de loi de réforme du lycée et partant versement, par l'intermédiaire du ministre de l'Education nationale, de l'avis de la DNL aux documents parlementaires; révision fondamentale de la loi de réforme de la formation professionnelle avec notamment le rétablissement de l'accès des techniciens aux études supérieures;
- dans l'enseignement supérieur et la recherche: amélioration du dialogue social à l'université et dans les CRP (représentation des salariés au conseil de gouvernance/d'administration,



pas de mélange des attributions entre conseil de concertation et délégation du personnel au niveau des CRP); adaptation du régime des CDD pour les chercheurs en réaction à l'avis motivé de la Commission européenne.

Le SEW/OGBL a insisté que les travaux de révision des bilans et d'élaboration d'un nouveau plan d'études dans l'enseignement fondamental démarrent rapidement en s'appuyant sur une réflexion approfondie afin d'aboutir à un résultat trouvant l'appui de tous les acteurs.

Le département secondaire a d'ores et déjà demandé une nouvelle entrevue au sujet de la formation professionnelle, où il est urgent d'intervenir.

Quelques questions ont été soulevées pour clarifier certaines formulations assez vagues de l'accord gouvernemental, et cela notamment au sujet du mode de recrutement des enseignants des lycées et lycées techniques, de la future formation des professeurs et de l'annonce d'une plus grande flexibilité linguistique.

L'atmosphère de la réunion fut agréable et Messieurs Meisch et Bauler ont répondu de manière précise aux questions posées.

En fin de réunion, un dossier a été remis au ministre et au secrétaire d'Etat comprenant l'avis de la DNL sur le projet de loi de réforme du lycée, deux articles tirés du SEW-Journal décrivant les problèmes que pose la mise en œuvre de la formation professionnelle dans les lycées techniques et une documentation sur les revendications du département supérieur et recherche.

Die deutsche Fassung finden Sie auf der OGBL-Homepage www.ogbl.lu

Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande



Robert Wolff

Elth S.A.

Echec des négociations, dossier porté devant l'office national de conciliation

Les syndicats contractants OGBL et LCGB doivent constater que les négociations pour le renouvellement et la mise en place d'une convention collective suivant le statut unique pour les salariés de l'entreprise Elth S.A., qui durent depuis mars 2013, se trouvent actuellement dans l'impasse et que la saisine de l'Office national de Conciliation devient inévitable.

Suite à l'entrevue du 27 mars 2013, la direction a procédé à la résiliation des deux conventions. Lors de cette même réunion, la direction avait annoncé de fournir aux syndicats OGBL et LCGB dans les meilleurs délais un projet d'une convention

collective suivant le statut unique. Pourtant ceci est resté sans effet immédiat.

Après des mois sans réponse, les syndicats ont reçu fin juillet un projet de convention qui ne ressemble plus à la convention actuelle dans l'entreprise.

Dans ce projet, la direction d'Elth S.A. essaie de supprimer les acquis sociaux des dernières années comme par exemple le treizième mois, la prime de fin d'année et les jours de congé.

Suite à une deuxième réunion le 16 janvier 2014 lors de laquelle les syndicats ont défendu leur point de vue et manifesté leur désaccord avec une telle dégradation, voire un tel démantèlement des acquis sociaux, la direction est restée inflexible et a rejeté les arguments des syndicats. La direction entend améliorer par ces mesures la compétitivité de l'entreprise. Cette politique menée par le côté patronal va complètement au détriment des salariés.

Vu la position défendue par la direction, les syndicats sont obligés d'entamer la procédure de conciliation et de mobiliser le personnel de l'entreprise Elth S.A. afin de défendre vigoureusement les acquis sociaux des salariés.

Une première réunion du personnel a eu lieu le samedi 25 janvier.



Convention collective chez Rotarex Les salariés rejettent à l'unanimité les propositions patronales

Le 10 décembre 2013, la délégation des salariés et les syndicats contractants OGBL et LCGB ont invité tout le personnel du site de Rotarex à Lintgen à assister à une assemblée plénière afin de discuter ensemble sur les dernières propositions patronales dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail CCT.

La délégation avait organisé deux réunions afin de permettre à l'ensemble du personnel de participer. C'est avec une grande satisfaction que les délégués ont constaté que la grande majorité du personnel était non seulement présente, mais aussi fortement intéressée par le sujet. L'historique des différentes réunions a été retracé et les dernières propositions patronales ont été exposées. Rapidement les salariés présents ont fait le même constat que le groupe de négociation.

Toutes les revendications salariales ont été rejetées avec un «Non» catégorique par la direction, donc sans réelle négociation. En plus, le groupe de négociation était confronté à des revendications patronales dont le but est de revoir les conditions de travail et de rémunération à la baisse.

Voici le bilan provisoire des revendications patronales: refus d'une augmentation générale, refus d'harmoniser les jours fériés extralégaux, refus de payer les premières 15 minutes de dépassement des heures normales, restriction de l'horaire mobile, diminution du 13^e mois par l'absentéisme et problèmes qualité, refus de discuter sur une pension complémentaire, suppression de la préretraite solidarité et refus de nettoyer les vêtements de travail (accord ancienne CCT).

Des discussions fortement animées ont suivi, non seulement sur la dernière proposition patronale, mais aussi sur l'ambiance et le climat de travail qui est au plus bas sur le site de Lintgen.

Finalement la délégation a demandé aux salariés présents de procéder au vote pour accepter ou refuser la dernière proposition patronale. Les 326 salariés présents ont refusé à l'unanimité la proposition patronale, ont identifié certaines revendications comme étant prioritaires et ont mandaté les syndicats OGBL et LCGB ensemble avec le groupe de négociation de continuer à négocier sur ses revendications prioritaires.

Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

Die Arbeitnehmer von Dayli wurden über ihre Rechte informiert

Der Vertreter des Insolvenzverwalters der österreichischen Firma TAP Dayli, zuständig für die Abwicklung des Konkurses der luxemburgischen Niederlassung, sowie Vertreter von OGBL, LCGB und ADEM haben am 21. Januar 2014 die vom Dayli-Konkurs betroffenen 91 Beschäftigten über ihre Rechte informiert.

Obwohl die Insolvenz über Österreich (Landgericht Linz) abgewickelt wird, haben die ADEM-Vertreter den Beschäftigten zugesagt, dass sie nach Luxemburger Recht entschädigt werden (Superprivileg). Des Weiteren informierten die ADEM-Vertreter die Beschäftigten über die administrativen Formalitäten bezüglich der Einschreibung beim

Arbeitsamt sowie der Anmeldung ihrer Forderung („créance“) im Insolvenzverfahren. Letztere muss beim Gericht in Österreich eingereicht werden.

Der OGBL steht seinen Mitgliedern mit Rat und Tat zur Seite und wird alles daransetzen, auch auf der politischen Ebene, damit die Betroffenen so schnell wie möglich die ihnen von Rechts wegen zustehenden Entschädigungen erhalten.

Der OGBL empfiehlt den vom Konkurs betroffenen Beschäftigten sich so schnell wie möglich beim Arbeitsamt einzuschreiben, und alles zu unternehmen, um einen neuen Arbeitsplatz zu finden. Sie sollten sich nicht weiter auf die Hinhaltenaktik des Insolvenzverwalters einlassen, der immer noch von einer möglichen Übernahme zum 1. März oder 1. April spricht.

Der OGBL erinnert daran, dass die Grenzgänger sich bei der Arbeitsagentur ihres jeweiligen Wohnlandes umgehend melden müssen.



Les salariés de Dayli ont été informés de leurs droits

Le représentant de l'administrateur d'insolvabilité de la société autrichienne TAP Dayli, chargé de la liquidation de la succursale luxembourgeoise, ainsi que des représentants de l'OGBL, du LCGB et de l'ADEM ont informé les 91 personnes touchées par la faillite de Dayli sur leurs droits en date du 21 janvier 2014.

Bien que l'insolvabilité soit traitée depuis l'Autriche (tribunal de Linz), les représentants de l'ADEM ont confirmé aux salariés qu'ils seraient indemnisés en vertu du droit luxembourgeois (super privilège). Les représentants de l'ADEM ont en outre informé les salariés des formalités administratives relatives à leur inscription à l'agence pour l'emploi et à la déclaration de leur créance dans le cadre de la procédure d'insolvabilité. Cette dernière doit être présentée en Autriche au tribunal.

L'OGBL apporte ses conseils et son aide à ses membres et mettra tout en œuvre, également au niveau politique, afin que les personnes concernées reçoivent, dans les délais les plus brefs, les indemnités qui leur reviennent de plein droit.

L'OGBL recommande aux salariés touchés par la faillite de s'inscrire le plus rapidement possible à l'agence pour l'emploi et de tout entreprendre pour retrouver un emploi. Ils devraient renoncer à rentrer dans la tactique dilatoire de l'administrateur d'insolvabilité, qui continue de parler d'une possible reprise au 1^{er} mars ou au 1^{er} avril.

L'OGBL rappelle que les frontaliers doivent immédiatement s'inscrire à l'agence pour l'emploi de leur pays de résidence.



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie
et Mines**

Mensonges, démagogie et couardise

Voici en trois mots le résumé de la position du LCGB dans l'ensemble du dossier concernant la convention collective (CCT) d'ArcelorMittal. Nous n'avons pas pour habitude d'attaquer les collègues d'un autre syndicat, mais dans ce dossier bien précis, non seulement toutes les bornes ont été dépassées, mais en plus le LCGB se trompe définitivement de cible.

Dès avant le début des négociations, les «collègues» ont fait cavalier seul en ne respectant aucune règle et en publiant par exemple leur cahier de revendications alors que des réunions communes étaient planifiées.

Mais reprenons tout d'abord les éléments essentiels du dossier: après plus de treize mois de négociation, de manifestations et de réunions de protestation, l'OGBL a pris toutes ses **responsabilités** et a signé le jeudi 16 janvier 2014 un

protocole d'accord avec la direction d'ArcelorMittal.

Cet accord ne constitue évidemment pas une victoire, mais doit être considéré comme un accord permettant de **limiter la casse**, tout en ouvrant quelques perspectives pour le futur.

Que serait-il arrivé si nous n'avions pas signé et si la direction appliquait tout simplement le Code du Travail (comme indiqué dans un courrier envoyé à tout le personnel)? Après une période transitoire équivalente à la durée d'un préavis, l'ensemble du personnel aurait vu diminuer son salaire (d'après nos calculs, en moyenne une perte brute de 400 à 600 euros par mois par salarié posté), suppression pure et simple des 12 JR, la fin des garanties de salaires, plus de jours de congé supplémentaires liés au travail de nuit, etc ...

Autre mensonge que nous souhaitons rectifier: les résultats de la consultation du personnel. L'ensemble des réunions du personnel ont été organisées par l'OGBL et par lui seul. Parfois, l'un ou l'autre délégué du LCGB était présent et se cachait dans la salle, mais jamais ils ne sont intervenus dans les débats ou les discussions (comme tout au long des treize mois de négociation avec la direction) avec le personnel.

Par souci de transparence, nous avons accepté la présence de délégués du LCGB au dépouillement des votes organisés sur les sites. Voici les résultats: sur un **total de +/- 3 500** salariés concernés par la CCT, seulement **1 373 ont répondu** (il est vrai que certains étaient déjà en congé), soit 39% du total. Si on tient compte du fait que 945 votants ont refusé la proposition du 9 décembre, cela ne fait toujours que **+/- 27%** de l'ensemble du personnel tombant sous le bénéfice de la CCT. On est donc très loin des chiffres annoncés





par les «collègues» du LCGB et très loin du quorum nécessaire pour faire grève.

Nous attendons toujours les chiffres officiels du sondage effectué par le LCGB: ils ne viendront jamais car ils n'existent tout simplement pas!

En réalité, le LCGB fait une fixation sur la grille des salaires des ex-employés et l'hypothétique alignement de la grille des ex-ouvriers à celle des ex-employés. Premièrement, cette possibilité n'a jamais été envisagée et deuxièmement, en parler c'est totalement méconnaître les modes de fonctionnement différents.

Quelques points essentiels de l'accord:

- pour résumer: après une période transitoire, chaque salarié bénéficiera au 1^{er} janvier 2016 de 28 jours de congé payé au lieu de 25 (CP) et de 3 jours fériés d'usage (FU); les postés gardent les 2 jours de congés supplémentaires pour travail de nuit et tous les salariés obtiennent

1 jour de congé d'ancienneté entre 18 et 24 ans d'ancienneté, 2 jours de congé d'ancienneté entre 25 et 29 ans et 3 jours à partir de 30 années d'ancienneté;

- au niveau des modifications de la nouvelle grille salariale des ex-employés, il est déjà acquis aujourd'hui **qu'aucun des salariés** présents lors de la signature de la CCT **ne perdra** un cent sur son salaire;
- introduction d'une prime annuelle sur base des mêmes éléments de calcul que ceux utilisés pour les cadres (la prime annuelle existante est depuis des années égale à zéro, la nouvelle ne pourra être que meilleure ...);
- versement d'une prime unique de 1000 euros bruts à tous les salariés.

Autres éléments que nous avons sauvegardé par notre signature: le site de **Rodange**, la **CDR**, les **prétraitements** jusqu'en 2016, les garanties

de salaire, aux 150 à 200 millions d'euros **d'investissements** prévus dans l'accord Lux 2016, s'ajoute une centaine de millions pour la modernisation du train 2, du train Grey et des plateformes d'expédition de Belval et de Differdange.

Les détails d'harmonisation, d'application et de mise en place de la nouvelle CCT doivent être discutés et négociés. Pour ce faire, nous avons mis en place des groupes de travail et un agenda avec la direction. De par sa position, le LCGB s'est exclu d'office de tous ces groupes de travail et il a réussi à atteindre ses buts, à savoir: propager des mensonges, se libérer de tout travail dans les sous-groupes et enfin faire parler de lui dans la presse. Pendant ce temps-là nous continuerons à prendre et à assumer toutes nos responsabilités.

*Die deutsche Fassung dieses Artikels befindet sich auf der OGBL-Website www.ogbl.lu/de/ hier: **Berufssyndikate, Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau.***



Taina Bofferding
Responsable du
Département des Jeunes
de l'OGBL

La «Garantie Jeunes»

Dans l'Union européenne, près d'un jeune sur quatre est sans emploi. La «garantie pour la jeunesse» est une nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun. Les pays de l'UE ont adopté le principe de la garantie pour la jeunesse en avril 2013.

L'OGBL considère la «garantie pour la jeunesse» comme un appui pertinent visant à accompagner un jeune demandeur vers l'insertion durable dans la vie active. L'OGBL prévient qu'une telle approche ne doit se limiter à un encadrement social des jeunes, mais doit surtout agir sur l'accompagnement professionnel et renforcer le droit du travail au lieu de le flexibiliser. Pas tous les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi sont automatiquement peu qualifiés et en grande difficulté sociale. La Garantie Jeunes ne devrait pas uniquement toucher les catégories de populations les plus vulnérables. Pour l'OGBL, il faut une mesure visant tous les jeunes pour les mener vers l'autonomie et pour construire avec eux un parcours personnalisé visant leur insertion sur le marché du travail.

Stop à la précarité

De nombreux jeunes se retrouvent au chômage ou dans des emplois précaires (contrats à durée déterminée/CDD, stages non-rémunérés, contrats d'intérimaire). L'OGBL refuse dans ce contexte une nouvelle extension des CDD sous couvert de réponse à des spécificités du marché de l'emploi qui ne ferait que renforcer cette précarité et qui n'aurait aucun impact positif sur l'emploi des jeunes. La précarité de l'emploi est d'autant plus préoccupante qu'elle a des conséquences négatives sur l'insertion sociale.

Les contrats d'apprentissage et les stages représentent pour les jeunes un instrument non négligeable pour

acquérir des compétences ainsi que de l'expérience professionnelle. L'OGBL souligne qu'il est nécessaire d'établir des normes pour améliorer la qualité des stages et des apprentissages offerts aux jeunes garantissant des revenus suffisants ainsi qu'une protection sociale. Pour éviter les abus, il faut un cadre légal permettant aux stagiaires d'acquérir une expérience professionnelle de haute qualité, dans des conditions sûres et équitables, et, le cas échéant, à augmenter leurs chances de trouver un emploi.

Les entreprises sont invitées à démontrer leur responsabilité sociale en facilitant l'intégration des jeunes dans le monde du travail. En embauchant un jeune salarié, une entreprise ne peut pas s'attendre à trouver un jeune professionnel déjà prêt à remplacer à part entière un spécialiste expérimenté.

Il faut offrir des stages de bonne qualité, décentement rémunérés et présentant de bonnes conditions de travail. L'OGBL revendique aussi que les compétences et qualifications acquises dans le cadre des mesures d'emploi et autres programmes soient formellement reconnues.

Il est nécessaire de permettre au jeune de trouver une voie d'insertion professionnelle en adéquation avec ses aspirations et ses capacités. L'accompagner de façon intensive et personnalisée en construisant avec lui un parcours actif combinant expériences de travail et acquisition de connaissances et compétences.

Les jeunes ont besoin de vrais emplois pour planifier leur avenir

La réorientation professionnelle par la formation, la formation complémentaire, les formations d'insertion et le renforcement d'initiatives telles que l'école de la deuxième chance doivent faire partie d'une politique proactive dans le respect des droits sociaux, notamment du droit à l'indemnité de chômage pendant la période de formation.

Etant donné que de nombreuses politiques de l'emploi pour jeunes ont déjà été mises en œuvre, il serait d'ores et déjà nécessaire de faire un état des lieux. Car malgré ces programmes, les conditions des jeunes au Luxembourg restent précaires. Un des problèmes consiste dans le fait que toutes les mesures aient été accumulées, changées, adaptées voire remplacées. Une réelle évaluation de leur efficacité n'a pas été faite. Une telle évaluation régulière serait pourtant importante pour alimenter la prise de décisions politiques dans ce domaine. L'OGBL souligne l'importance d'une politique active de l'emploi adaptée au marché et d'une amélioration des services d'assistance des jeunes à la recherche d'un emploi. L'OGBL met en garde contre l'effet «porte tournante» ayant pour conséquence qu'un jeune béné-

ficiare de mesures de politique de l'emploi pour jeunes, entretemps mises en œuvre, soit renvoyé d'une mesure à une autre et contre d'éventuels chevauchements dus à ce fait. Il faut fixer les durées de prise en charge et garantir une (ré)insertion socioprofessionnelle durable tout en réduisant les retours.

L'OGBL rappelle que la «garantie jeunes» est une recommandation qui n'a rien de contraignant pour les Etats membres. Actuellement, l'UE n'a pas encore précisé le genre d'emploi à garantir. Le gouvernement est donc invité à définir le cadre légal de ce dispositif et d'établir un plan précisant la mise en œuvre. Pour l'OGBL, la «garantie jeunes» n'apportera en soit aucune réponse au chômage des jeunes, si elle ne vise pas un accompagnement de qualité et la création d'emplois décents. Les formations doivent être créées en fonction des emplois créés et disponibles et non l'inverse. Il est par conséquent nécessaire d'engager une politique de relance et de soutien de l'activité économique.

La position intégrale de l'OGBL peut être consultée sur le blog des jeunes (en allemand); die OGBL-Stellungnahme kann man auf dem OGBL-Jugendblog lesen: <http://www.ogbl.lu/jeunes/>



Accord OGBL-CGTP

Le 6 novembre 2013, l'OGBL, 1^{er} syndicat au Luxembourg, et la CGTP, 1^{er} syndicat au Portugal, ont renouvelé et renforcé leur accord de coopération. Cet accord prévoit notamment que l'OGBL organise des permanences pour les travailleurs et retraités portugais en langue portugaise ainsi que la reconnaissance mutuelle de l'affiliation syndicale entre les deux organisations. Ce dernier point est entre autres important dans le cadre de l'assistance juridique. Le nouvel accord fut signé par Jean-Claude Reding, président de l'OGBL et Carlos Trindade, membre du Bureau exécutif de la CGTP responsable du département des migrants. A cette occasion, Carlos Trindade a lancé un appel à la population portugaise du Luxembourg afin de l'inciter à voter pour les candidats de l'OGBL lors des élections sociales. L'OGBL est aujourd'hui incontestablement le syndicat majoritaire auprès de la population portugaise du Luxembourg et continue à s'engager vigoureusement pour la défense des droits de tous les travailleurs immigrés du Luxembourg.



Acordo OGBL-CGTP

No dia 6 de novembro de 2013, a OGBL, 1^o sindicato do Luxemburgo, e a CGTP, o 1^o sindicato em Portugal, renovaram e reforçaram o seu acordo de cooperação. O referido acordo prevê, em particular, a disponibilização por parte da OGBL de informação e de assistência para os trabalhadores e pensionistas portugueses, bem como o reconhecimento mútuo de afiliação sindical entre as duas organizações. Este último ponto é importante, nomeadamente, no âmbito da assistência jurídica. O novo acordo foi assinado por Jean-Claude Reding, presidente da OGBL e Carlos Trindade, membro da Comissão executiva da CGTP, responsável do Departamento de Migrações. Além disso, Carlos Trindade lançou um apelo aos portugueses no Luxemburgo para que votassem nos candidatos da OGBL nas eleições sociais. Actualmente, a OGBL é indubitavelmente o sindicato maioritário dos trabalhadores portugueses no Luxemburgo e continua a empenhar-se vigorosamente na defesa dos direitos de todos os trabalhadores imigrados no Luxemburgo.

Fiscalité

La déclaration d'impôts au Luxembourg

L'OGBL a prévu d'organiser 4 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leur déclaration d'impôts et d'optimiser leur situation fiscale.

Les conférences débuteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles concernant le boni enfant, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des

déductibilités possibles (frais de formation, frais de déplacement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires, frais de personnel, frais de crèche, ...). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser différents types de foyers fiscaux que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation.



**Christian
Simon-Lacroix**

Ville	Date et heure	Lieu
Thionville	12 février 2014 à 18h45	Salle du Val-Marie, 4 passage des écoliers (vers stade de Guentrange), F-57100 Thionville
Audun-le-Tiche	6 mars 2014 à 19h00	Salle Jean Moulin, avenue Salvador Allende, F-57390 Audun-le-Tiche
Longlaville	3 avril 2014 à 19h00	Salle Leonov, rue des Victimes du Nazisme, F-54820 Longlaville
Mont-Saint-Martin	10 avril 2014 à 19h00	Salle Victor Hugo, avenue du Bois (quartier du Plateau), F-54350 Mont-Saint-Martin

Deux conférences en France

Le système de sécurité sociale au Luxembourg



Depuis 2009, le système de sécurité sociale au Luxembourg a profondément évolué. Après la réforme de l'Assurance Accident et la réforme des pensions, le gouvernement luxembourgeois a récemment déposé un projet de loi pour réformer le reclassement professionnel.

C'est pourquoi la section des frontaliers français de l'OGBL de Thionville-Metz, en coopération avec la ville d'Algrange, organise deux conférences d'information sur le système de sécurité sociale au Luxembourg,

le jeudi 27 février 2014 à 19h00

Salle multifonctionnelle de Thionville-Veymerange
55 route du Buchel, F-57100 Thionville

le jeudi 20 mars 2014 à 19h00

Salle des fêtes, Rue des écoles, F-57330 Volmerange-les-Mines

Cette réunion sera animée par Carlos Pereira, membre du bureau exécutif de l'OGBL et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, de la lutte contre

l'exclusion et pour l'intégration. A ce titre, il représente l'OGBL dans la Quadripartite et il est responsable de la coordination et de l'orientation des activités de l'OGBL et de ses représentants dans les différentes institutions de la sécurité sociale.

Au cours de cette conférence thèmes suivants seront abordés:

1) Caisse Nationale de Santé

Dans quel cas ai-je droit à l'indemnité pécuniaire? Est-elle limitée dans le temps? Quelles sont mes obligations en incapacité de travail? Est-ce que les contrôles vont être renforcés avec la nouvelle convention franco-luxembourgeoise?

2) Assurance Accident

Qu'est-ce qui a changé depuis la réforme de 2011? Est-ce que les accidents de trajets sont mieux pris en compte? Qu'est-ce que la rente pour préjudices extrapatrimoniaux?

3) Assurance pension

Qu'est-ce qui a changé avec la réforme de 2012? Dois-je travailler plus longtemps? Est-ce que ma retraite va baisser? Quand pourrai-je partir à la retraite?

4) Invalidité

Qu'est-ce que l'invalidité au Luxembourg? Puis-je encore travailler? La réforme sur les retraites aura-t-elle des conséquences sur la pension d'invalidité? Puis-je l'exporter en France?

5) Reclassement professionnel

Qu'est-ce que le reclassement interne ou externe? Qu'est-ce qui va changer? Qui pourra demander le reclassement professionnel?

6) Allocations familiales

Est-ce que certaines prestations vont être réduites? Puis-je bénéficier des bourses d'études? Ou en sont les procédures juridiques en cours?

7) Dépendance

Qu'est-ce que la dépendance? Puis-je en bénéficier si je suis frontalier?

Les conférences seront suivies d'un débat ou les participants pourront poser des questions à l'intervenant.

Ces réunions d'information sont ouvertes au grand public.

Besteuerung der Renten

Steuerabzug beachten!



Patrick Freichel

Das neue Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Luxemburg und Deutschland ist am 1. 1. 2014 in Kraft getreten.

Demnach werden alle Renten, die eine in Deutschland ansässige Person aus der gesetzlichen Sozialversicherung aus Luxemburg erhält, in Luxemburg besteuert. Die luxemburgische Rentenkasse führt die Steuer auf Anweisung der Luxemburger Steuerverwaltung ab (Administration des contributions directes / ACD).

Steuerpflichtige, die gleichzeitig mehrere Löhne oder Renten beziehen, erhalten mehrere Steuerkarten:

- Der Quellensteuerabzug einer „Hauptsteuerkarte“ erfolgt gemäß der Pensionssteuertabelle. Eine einzige Hauptsteuerkarte wird für den voraussichtlich höchsten Jahresbruttolohn ausgestellt.
- Der Quellensteuerabzug einer „Zusatzsteuerkarte“ erfolgt gemäß eines fixen Steuersatzes von 15% (Klasse 2), 21% (Klasse 1A) oder 33% (Klasse 1).

Die originale Steuerkarte wird von der Steuerverwaltung in der Regel direkt an die Pensionskasse verschickt, gemäß der Daten der „Gültigkeitsbescheinigung“, welche alle Rentner Ende letzten Jahres erhalten haben, und wo gegebenenfalls Berichtigungen vorgenommen werden konnten.

Vielen Rentnerinnen und Rentnern wurde bei der Rente für Januar 2014, welche Ende Dezember 2013 ausbezahlt worden ist, ein erhöhter Steuersatz abgehalten.

Dies kann mehrere Ursachen haben:

Die Rente wird, wie oben angegeben, per Zusatzsteuerkarte mit einem fixen Steuersatz versteuert. Dieser kann je nach Steuerklasse bis zu 33 Prozent betragen.

Dies ist der Fall wenn:

- a. Der steuerpflichtige Rentner der Steuerverwaltung durch Angabe auf der Gültigkeitsbescheinigung nicht mitgeteilt hat, dass er nur noch eine Rente und keinen Lohn mehr bezieht.
- b. Der Rentner weiterhin berufstätig ist.
- c. Bei zusammenveranlagten Ehepartnern, einer Rentner und der andere noch in Luxemburg berufstätig ist.

Wenn die Angaben der letzten Bescheinigung der Rente oder der letzten „Gültigkeitsbescheinigung“ nicht mit der aktuellen Situation übereinstimmen, können Steuerpflichtige eine Berichtigung mittels des Vordrucks 164, welcher auf der Internetseite der Steuerverwaltung erhältlich ist, beantragen.

Wenn die Änderung der Steuerverwaltung mitgeteilt wurde, erstattet die Pensionskasse die zu viel gezahlten Steuern zurück.

Es kann nicht ausgeschlossen werden, dass die Informationen der Steuerverwaltung bereits mitgeteilt wurden, und trotzdem von der Rentenkasse der Höchststeuersatz von 33% abgehalten wurde, weil zum Zeitpunkt der Rentenzahlung keine Lohnsteuerkarte vorgelegen hat.

In diesem Fall wird die zu viel gezahlte Steuer ebenfalls mit einer der nächsten Rentenzahlungen zurückerstattet.

Assemblées générales OGBL 2014 jusqu'au 15 mars

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Koerich	vendredi 28 février	19h00	Koerich	Salle des Fêtes	Danièle Nieves
Mamer	vendredi 28 février	19h00	Capellen	Centre Culturel CAP	Pit Schreiner
Sanem	jeudi 6 mars	18h00	Sanem	Buvette terrain de foot	Nico Clement
Esch/Alzette pens.	jeudi 6 mars	15h30	Esch/Alzette	Maison du peuple	René Pizzaferrri
Rodange	jeudi 6 mars	18h30	Rodange	Centre Culturel	Carlos Pereira
Larochette	vendredi 7 mars	19h00	Medernach	Bistrot "Op der Gare"	Viviane Jeblick
Niederanven	vendredi 7 mars	19h00	Senningerberg	Chapelle Loretto	Christian Sikorski
Grevenmacher	vendredi 7 mars	19h00	Grevenmacher	Simon's Plaza	Carlos Pereira
Vianden	vendredi 7 mars	19h00	Vianden	Larei	Pit Schreiner
Dudelange	samedi 8 mars	17h00	Dudelange	Maison syndicale	Jean-Claude Reding
Hautcharage/ Clemency	mercredi 12 mars	19h30	Clemency	Buvette étangs, rue de Grass	Romain Daubenfeld
Diekirch	mercredi 12 mars	19h00	Diekirch	Complexe scolaire Place des Ecoles	Nora Back
Soleuvre	jeudi 13 mars	19h00	Soleuvre	Maison Beck	Danièle Nieves
Strassen/Bertrange/ Leudelange	vendredi 14 mars	19h00	Strassen	Brass. "An der Broutgaass"	Nora Back
Walferdange	vendredi 14 mars	19h00	Walferdange	Campill Restaurant	Pit Schreiner
Syrdall	vendredi 14 mars	19h30	Grevenmacher	Simon's Plaza	
Bissen	vendredi 14 mars	18h30	Bissen	Café de la Place	Jean-Claude Delleré

Grenzgänger

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Grenzgänger	Samstag, 15. März	19h00	Mettendorf	Hotel Kickert	Viviane Jeblick



Département Immigrés

région	date	heure	localité	lieu	orateur
Immigrés Nord	vendredi 7 février	20h00	Diekirch	Complexe scolaire (derrière l'église)	Christian Sikorski
Immigrés Centre/ Moselle/Sure	jeudi 13 février	19h00	Luxembourg	Casino syndical de Bonnevoie	Jean-Luc De Matteis
Immigrés Differdange/ Rodange	vendredi 14 février	19h30	Pétange	Maison de la Culture "A Rousen"	Eduardo Dias
Immigrés Dudelange	vendredi 21 février	20h00	Dudelange	Salle Hild, 11 av. G.-D. Charlotte	Estelle Winter
Immigrés Esch/Rumelange	vendredi 7 mars	20h00	Esch/Alzette	Maison du Peuple	Hubert Hollerich

OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Steinfort-Noerdange	Samstag 8. Februar		Kleinbettingen	Restaurant "de Bräiläffel"	Romain Daubenfeld
Petingen-Esch	Samstag 15. Februar				Marcel Breuskin
Osten	Samstag 1. März				Romain Daubenfeld
Deutsche Grenzgänger	Samstag 8. März	16h00	Meilbrück	Restaurant Meilbrück	Romain Daubenfeld
Norden	Samstag 15. März	18h00	Diekirch	Restaurant Beau Séjour	Romain Daubenfeld



Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date *Geburtsdatum*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Délégué effectif
Effektiver Delegierter

Délégué suppléant
Ersatzdelegierter

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.

Calendrier Formation syndicale OGBL

mars à avril 2014

Référence	Titre	Début	Fin	Langue	Lieu
OG 2014 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	04/03/2014	04/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 012	Calculer et déclarer ses revenus	05/03/2014	06/03/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 012	Calculer et déclarer ses revenus	10/03/2014	11/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	12/03/2014	12/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 2 002	Recruter de nouveaux membres	13/03/2014	13/03/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	18/03/2014	19/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 002	Connaître son syndicat	20/03/2014	20/03/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 8 012	Word - Initiation	20/03/2014	21/03/2014	Française	KEY JOB
OG 2014 2 003	Les «15-30 ans» d'aujourd'hui: mieux comprendre la génération «Y» pour mieux les mobiliser	24/03/2014	24/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 003	Être délégué syndical au quotidien	25/03/2014	26/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	27/03/2014	27/03/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 3 005	Les conventions collectives	28/03/2014	28/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 006	Le comité mixte	31/03/2014	31/03/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 4 001	Négocier une convention collective	01/04/2014	02/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	03/04/2014	04/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 003	Savoir rédiger et mettre en page un tract, un article de journal interne	03/04/2014	04/04/2014	Française	CSL, rue de Bragance
OG 2014 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	22/04/2014	23/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 001	Le contrat de travail 1 (conclusion, exécution, rupture)	24/04/2014	24/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	25/04/2014	25/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 006	Cas pratiques en matière de droit du travail	28/04/2014	28/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 002	Le contrat de travail 2 (durée, rémunération, congés)	29/04/2014	29/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 003	L'emploi et le chômage	30/04/2014	30/04/2014	Française	CEFOS



Le catalogue des formations 2014 est consultable sur le site www.ogbl.lu, sous la rubrique Formation, Brochure 2014 (pdf)

Constitution de la Chambre des salariés (CSL)

Le 15 janvier 2014 a eu lieu la séance constitutive de la nouvelle Assemblée plénière de la Chambre des salariés (CSL), issue des élections sociales de novembre 2013.

Elle fut présidée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Nicolas Schmit.

Les 60 membres de l'assemblée plénière de la CSL, dont les sièges sont répartis de manière suivante: OGBL 38, LCGB 15, Aleba 4, FNCTTFEL 2 et Syprolux 1, ont élu leur nouveau comité.

Le comité se compose de 14 membres:

Président: Jean-Claude Reding

Vice-présidents: Manuel Da Silva Bento, Alain Fickinger, Marc Glesener, Suzette Haentges

Assesseurs: Guy Greivelding, Laurence Leeman, René Pizzaferrri, André Roeltgen, Serge Schimoff, Weyland Nico

Trésorier: Alain Back

Président de la commission des Finances: Angelo Zanon

Présidente du comité à l'Egalité: Denise Steinhäuser.

Suite à cette élection, le nouveau président, Jean-Claude Reding a pris la parole et a esquissé les grandes orientations des travaux de la 2^e session de la CSL allant de 2014 à 2019.

Konstituierung der Arbeitnehmerkammer (CSL)

Am 15. Januar 2014 trat die konstituierende Sitzung der neuen Vollversammlung der Arbeitnehmerkammer (CSL) zusammen, die aus den Sozialwahlen vom November 2013 hervorgegangen war.

Den Vorsitz führte der Minister für Arbeit, Beschäftigung und Sozial- und Solidarisches Wirtschaft Nicolas Schmit.

Die 60 Mitglieder der Vollversammlung der CSL (mit der folgenden Sitzaufteilung: OGBL 38, LCGB 15, Aleba 4, FNCTTFEL 2 und Syprolux 1) haben ihr neues Komitee gewählt.

Der Ausschuss besteht aus 14 Mitgliedern:

Präsident: Jean-Claude Reding

Vizepräsidenten: Manuel Da Silva Bento, Alain Fickinger, Marc Glesener, Suzette Haentges

Beisitzer: Guy Greivelding, Laurence Leeman, René Pizzaferrri, André Roeltgen, Serge Schimoff, Weyland Nico

Schatzmeister: Alain Back

Präsident des Finanzausschusses: Angelo Zanon

Präsidentin des Gleichstellungsausschusses: Denise Steinhäuser.

Nach dieser Wahl ergriff der neue Präsident Jean-Claude Reding das Wort und gab einen groben Abriss der Aufgaben der 2. Sitzungsperiode der CSL von 2014 bis 2019.



Rencontre entre les présidents de la Chambre des Députés et de la CSL

Améliorer la participation au processus de prise de décision politique

Comment accroître la participation aux prises de décision? Cette question a figuré au centre de l'échange de vues entre le président de la Chambre des Députés, Mars Di Bartolomeo, et le président de la Chambre des Salariés, Jean-Claude Reding. Les deux présidents étaient d'accord pour dire que l'accroissement de la participation au processus politique constituerait un des éléments du renforcement de la démocratie et de l'avancement vers plus de dialogue dans notre société pluriculturelle.

Ensemble avec le secrétaire général de la Chambre des Députés, Claude Frieseisen et le directeur de la Chambre des Salariés, Norbert Tremuth, les présidents ont évoqué les moyens pour améliorer le flux des documents et le dialogue entre les instances qui font partie de la procédure législative. Ils ont noté l'importance d'une bonne concertation entre chambres professionnelles et Parlement lors de l'examen des propositions de textes provenant des institutions européennes.

L'entretien du 10 janvier, avec le président et le directeur de la Chambre des Salariés fait partie de la série d'entrevues annoncées par Mars Di Bartolomeo dans son discours de Nouvel an. Le président de la Chambre

des Députés souhaite rencontrer les représentants des institutions impliquées dans la prise de décision politique.

La Chambre des Salariés représente 430 000 salariés et retraités résidents ou frontaliers. Les élections ont eu lieu en novembre 2013. 36 % des personnes concernées y ont participé.

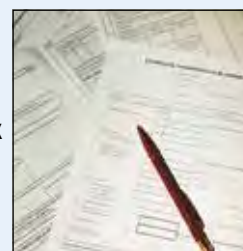
photo de gauche à droite: Norbert Tremuth, Jean-Claude Reding, Mars Di Bartolomeo, Claude Frieseisen



Déclarations d'impôt

Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance propose aux membres OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôt.

Attention: Il n'est pas possible de fixer des rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt. Nous vous prions de bien vous tenir aux instructions ci-dessous.



Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre déclaration d'impôt avec les pièces justificatives:

- **par dépôt à une de nos agences / antennes**, ou bien
- **par voie postale** à: OGBL, Mme Anita Rola et l'adresse de l'agence /antenne où vous désirez retirer votre déclaration terminée.

Vous trouverez les adresses et heures d'ouverture de nos agences / antennes à la page 2 de notre mensuel «Aktuell», ainsi que sur notre site internet sous la rubrique «Où nous trouver?»

Afin de pouvoir établir la déclaration, il est indispensable que vous remplissiez les 1^{ère} et 2^e pages du formulaire avec vos données personnelles.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez vous adresser au 2 6543 777

La liste des pièces justificatives pouvant être pris en compte est disponible sur: www.ogbl.lu (rubrique Services aux membres/Services individuels)

Femmes enceintes ou allaitantes au travail

Normalité, respect, discrimination?

L'Initiativ Liewensufank est intéressée à connaître votre vécu dans cette situation.



«Élever une famille est un souhait que caressent nombre de personnes qui travaillent. Pourtant, la grossesse et la maternité sont des moments particuliers pour les femmes employées et leur famille. Les femmes enceintes et les mères qui allaitent nécessitent une protection spéciale pour protéger leur santé et celle de leur enfant, et elles ont besoin d'un temps suffisant pour accoucher, se rétablir et s'occuper des nouveau-nés. Par ailleurs, lorsqu'elles travaillent, les femmes enceintes et les mères qui allaitent ont également besoin d'une protection pour être assurées qu'elles ne perdront pas leur emploi, simplement en raison d'une grossesse ou d'un congé de maternité. Une telle protection ne garantit pas seulement aux femmes un accès égal à l'emploi, elle garantit aussi la continuité d'un revenu, souvent vital, qui est nécessaire au bien-être de toute la famille. Préserver la santé d'une femme enceinte ou d'une mère qui allaite et la protéger contre la discrimination professionnelle sont indispensables si l'on veut parvenir à une véritable égalité de chances et de traitement pour les hommes et les femmes au travail et permettre aux travailleurs d'élever leur famille dans des conditions de sécurité économique.»

C'est ainsi que l'Organisation Internationale du Travail explique la nécessité de la protection de la maternité et de l'allaitement. Une nécessité déjà reconnue en 1919, car la troisième convention adoptée par cette «tripartite» proclamait déjà certains droits et mesures de protection.

Avec le grand nombre de femmes qui travaillent actuellement, ces réflexions restent d'actualité et ont été reconfirmées en 2000.

L'Initiativ Liewensufank veut savoir si, après presque cent ans, ces droits sont un acquis respecté, mis en pratique dès la déclaration de grossesse ou si des discriminations persistent de la part des employeurs ou des collègues de travail. Quels commentaires ou remarques circulent alors sur le lieu de travail?

Voilà pourquoi l'Initiativ Liewensufank (IL) lance un appel pour récolter des témoignages d'expériences positives ou négatives rencontrées par des femmes enceintes ou allaitantes. L'IL veut savoir si les droits des femmes enceintes ou allaitantes sont respectés ou refusés. L'IL veut également savoir si vous avez dû vous battre pour le respect des droits ou si vous avez renoncés à certains de vos droits ou des droits de votre bébé?

Envoyez-nous la description de vos expériences positives ou négatives et comment vos demandes ont été reçues. Pour l'évaluation il est important de nous communiquer votre secteur d'activité.

Vous pouvez choisir de rester anonyme.

Les témoignages peuvent se faire par lettre, courriel ou par téléphone.

Initiativ Liewensufank,
20, rue de Contern, L-5955 Itzig;
info@liewensufank.lu; +352/360598;
ouvert de 9 à 11h30

Pères au travail

L'Initiativ Liewensufank veut également savoir si après presque 15 ans, le droit au congé parental ou au congé pour raisons familiales pour les pères est un acquis respecté, qui est accordé. Ou est-ce que des discriminations persistent au niveau de l'employeur ou des collègues de travail?

Lire la suite sur www.liewensufank.lu

Die Beschreibung dieser Umfragen finden Sie in deutscher Sprache auf der Homepage von Initiativ Liewensufank: www.liewensufank.lu

31^e

Festival des migrations des Cultures et de la Citoyenneté

LE CLAE PRÉSENTE



Visitez le stand
de l'OGBL

14, 15, 16 MARS 2014

LUXEXPO | LUXEMBOURG-KIRCHBERG | WWW.CLAE.LU



Autofestival 2014

Mises en garde et conseils importants de l'ULC



A l'occasion de l'Autofestival 2014, l'ULC recommande à tous les consommateurs envisageant l'achat d'une voiture d'examiner à la loupe toutes les conditions du contrat de vente avant de le signer.

Dans ce contexte, l'ULC vous conseille de veiller notamment aux points suivants:

- La désignation exacte du modèle à commander doit figurer de façon précise dans le contrat, y compris toutes les options et l'équipement choisi.
- Un délai de livraison précis et ferme doit être indiqué.
- Le prix d'achat doit être précisément indiqué. En cas de reprise de votre ancienne voiture, il faudra veiller à ce que tant le prix de la reprise que le prix d'achat de la voiture neuve y soient indiqués de façon exacte.
- Les conditions générales ne doivent contenir aucune clause abusive. On entend par là des clauses contractuelles grâce auxquelles le vendeur veut s'allouer des avantages unilatéraux au détriment du client (ex.: le délai de livraison indiqué ne constitue pas un engagement du vendeur, le vendeur tente de s'exonérer de son obligation de garantie, ou exclut pour le consommateur le droit d'agir devant les tribunaux de droit commun en cas de litige,...). De telles clauses contractuelles sont illégales.
- Les contrats signés au garage ne bénéficient d'aucun droit de résiliation, contrairement aux ventes à distance p.ex.
- Si vous entendez financer l'achat de votre voiture au moyen d'un prêt, nous vous conseillons de faire insérer dans votre bon de commande ou contrat d'achat, une clause stipulant que le contrat est conclu sous la condition de l'obtention d'un crédit à la Consommation. Ce n'est qu'à cette condition que vous serez certain de ne pas être lié par votre achat dans l'hypothèse où vous n'obtiendriez pas le crédit nécessaire.
- L'ULC recommande aussi aux consommateurs de procéder à une analyse détaillée des conditions d'un éventuel contrat de prêt et de veiller au taux annuel effectif global (TAEG).
- L'ULC conseille aux consommateurs de se renseigner de façon minutieuse avant la signature d'un contrat de vente, et d'en lire tous les détails, car il arrive que le vendeur essaie de faire croire au consommateur que le document à signer ne constitue qu'une formalité destinée à faciliter des démarches administratives ultérieures en cas d'achat éventuel.

Or, dans la plupart des cas, il s'agit bel et bien d'un bon de commande qui représente, une fois signé, un véritable contrat de vente qui engage par conséquent son signataire.

Si le client change ensuite d'avis et souhaite résilier ce contrat, le vendeur pourra faire valoir son droit à des dommages et intérêts.

L'ULC se tient à la disposition de tous les consommateurs pour tout renseignement supplémentaire: tél. 496022-1.

**Union Luxembourgeoise des
Consommateurs
(Lëtzebuurger Konsumenteschutz)**



Comment contacter l'OGBL?

Pour vous faciliter vos relations avec votre syndicat, afin que nous puissions répondre au plus vite et au mieux à vos besoins et afin de vous éviter des attentes inutiles, nous vous rappelons ici nos principaux services à contacter.

Vous voulez contacter le siège de l'OGBL?

Si vous souhaitez contacter la présidence, le secrétariat général ou l'administration de l'OGBL, il faut composer le numéro suivant:

(00352) 54 05 451

Fax: (00352) 54 16 20

E-mail: ogbl@ogbl.lu

Adresse postale: OGBL, B.P. 149, L-4002 Esch-sur-Alzette



Vous connaissez quelqu'un qui souhaite devenir membre?

Si vous avez un/e ami/e, une connaissance ou un/e collègue de travail qui souhaite adhérer à l'OGBL, il faut s'adresser au service suivant:

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte

L-3441 Dudelange

Tél.: 51 50 05-555 – Fax: 51 50 05-282

E-mail: affiliation@ogbl.lu



La personne en question peut également consulter, compléter, et imprimer le **bulletin d'adhésion** sur le site internet www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Devenez membre** et le retourner dûment signé par voie postale à l'adresse ci-dessus.

Vous voulez changer vos données personnelles de membre?

Tout **changement des données personnelles d'un membre** sont également à communiquer au Service Gestion des membres à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessus ou par formulaire sur www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Changement de données membre**.

Tél.: (00352) 51 50 05-555

En cas du **décès d'un membre** il faut également s'adresser au **Service Gestion des membres** ci-dessus.

Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise? Alors contactez votre syndicat!

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise et contacter votre syndicat vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.

Vous pouvez également vous adresser à votre syndicat professionnel en contactant le siège de l'OGBL, à l'exception des syndicats repris ci-après:

Syndicat Transport sur route – ACAL – L-8080 Bertrange/Helfenterbrück – 38, route de Longwy
Tél.: 26 02 14-1 – Fax: 26 02 14-33 – acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences – SEW – L-2514 Luxembourg – 1, rue Jean-Pierre Sauvage
Tél.: 26 09 69-1 – Fax: 26 09 69-69 – sew@ogbl.lu – www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances – SBA – L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433 – sba@ogbl.lu – www.sba.lu

Syndicat Services et Energie, Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL, Syndicat Nettoyage
L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 49 60 05-214

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 18 février 2014 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



TRANSPORT RAIL-ROUTE	LOUER	BON SERVICE	POLIES	RETIRER
SERRURE	LISEUSES	NOTRE MÈRE	ESPÈCES	
3	2		5	
QUALIFIE UN FER CASSANT				
CONSUME		TEMPS FROID		
		PINIÈRE		
ORNEMENT		CALCULE		
QUALIFIE UN VASE		CHINOIS		
			7	TONDU
DOUBLE RÉGLE		REPAIRE	10	
DOUCE		EXTRA-ORDINAIRE		
	1	9		DEVANT LE PRINCE
				DÉPENSER
EAU-DE-VIE		IMPAYÉS		
RONGÉS		COURROIE		BROSSE D'ORFÈVRE
				AMON-CELLEMENT
MODÉRERAI	ARTÈRE			GRECOUE
	COURS COURT			SUIT LE DOCTEUR
6			4	
RÂPÉES				PERSONNEL

V/61 © HACHEL INT

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

M	C	E	I						
B	A	L	A	N	C	I	N	E	
S	E	V	I	L	L	A	N		
A	S	S	E	N	A	D	A		
A	S	A	T	R	E				
C	L	I	S	S	E	Q	I		
I	V	E	R	O	U	X			
P	O	E	T	E	S	A	I		
T	R	I	M	A	T	A			
L	E	E	P	E	E	S			
		G	R	A	D	I	N		
A	N	A	L	E	R	O	T		
O	P	T	E	E	M	U			

12/13 - Solution: PROLETAIRE

Marguerite Sonnen, Moutfort 1^{er} prix
Christian Fabes, Saint-Leger (B) 2^e prix

mongolisches Reitervolk	nordisches Götterschlecht	griffbereit	Königsstab	kleinste Büffelart	Seltenmetall	Kohlprodukt	Sternschnuppe	kleine Bleikugeln	
				Gartenblume					
Bootsrennen	Ruinenstätte auf Kreta	Postgebühr			1	spanisches Volksfest	Initialen von US-Filmstar	Cruise	
			5			Alkoholart	nicht spät		
Badrillingnis		große Dummheit		sehr kurz (Mode)			Ortsbestimmung		
eine Marderart	schmale Holzverkleidung	herstellen, produzieren					männliche Zuchttiere		
			6	juristische Abk. für Drogen		bayrisch: ruhig	englisch: sitzen		
schweiz. Alpen-gipfel				chilienische Währung		ersatzweise		Kante, äußere Begrenzung	
		7	nordische Götterbutin	Zahncreme			4	Gallertmasse	Ruinenstadt bei Teheran
musikalischer Halbton	antiwider					griechischer Buchstabe	Stadt an der Weißen Elster		
Männerkurzname				ausforschen, vorfühlen				8	
Kosenamen e. span. Königin			Fremdwort: viel			Frauenkleidungsstück			

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

	D	R	A	E			
B	R	A	P	F	E	L	
O	L	S	O	W	I	E	
K	U	E	C	H	E	Z	
O	L	A	E	L	E	G	
E	G	R	U	E	N	E	
T	E	E	P	U	D	K	
S	T	E	R	N	T	G	
I	E	N	G	E	L	E	
S	A	C	H	S	A	R	
K	U	H	E	N	G	E	
R	E	I	T	O	R	T	

12/13 - Lösungswort:
WEIHNACHTSEINKAUF

Michael Plunien, Irsch (D) 1. Preis
Cecile Capozzi, Remich 2. Preis

10 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
12/2013



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 18. Februar 2014 an folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker

OGBL | Constructeur d'avenir.



L'OGBL représente les intérêts des salariés de tous les secteurs.

L'OGBL s'engage pour le maintien de l'indexation de vos salaires et pensions, pour une sécurité sociale de qualité, pour la défense de vos salaires et conditions de travail.



OGBL

www.ogbl.lu | www.facebook.com/ogbl.lu